

08

PÊCHE

édition
2022

Revue de la Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique des Ardennes



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



“
Votre carte
de pêche à
-de 10€
par mois*
*Conditions sur cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE



L'année dernière, à la même époque, nous évoquions la perspective d'un été pas comme les autres. Qui aurait pu croire qu'un an après, rien ou presque n'a changé dans notre quotidien, et que ce triste virus impacterait encore nos vies aujourd'hui. La perspective de retrouver "la vie d'avant" est sans cesse repoussée, mais d'un autre côté le bout du tunnel n'a jamais été aussi proche. Il est important de ne pas laisser vide cette parenthèse qui se prolonge. La liberté

d'aller et venir, droit fondamental et indispensable à l'épanouissement personnel, est encore restreinte.

Mais cette restriction de nos mouvements est l'occasion d'explorer ou de se réapproprier notre environnement local. Notre département recèle de nombreux trésors halieutiques que nous avons peut-être oubliés, et pour certains, qu'ils ne connaissent pas encore. Ceux-ci découvriront un terrain de jeu extraordinaire, varié, plein de belles surprises et d'expériences. Un territoire aux multiples facettes où, petits et grands, jeunes et moins jeunes, peuvent satisfaire leur curiosité et une connivence avec la nature.

La pêche de loisir constitue l'un des réseaux associatifs indépendants les plus maillés en France. Son organisation, structurée à chacun des échelons géographiques et administratifs, facilite la collaboration avec certaines institutions pour développer le loisir pêche et préserver les écosystèmes aquatiques.

La nature produit des ressources telles que le sol, l'eau, l'air, l'énergie, la faune, la flore et les matières premières dont la gestion et l'exploitation constituent le socle du développement de nos sociétés. Mais attention, ces réserves ne sont pas inépuisables à plus ou moins long terme. Un effort conséquent d'information et surtout d'éducation à l'environnement est primordial et indispensable afin de conduire à des changements de comportements qui doivent mener à la construction d'une société basée sur l'équilibre et non sur la croissance.

Nous pêcheurs, sommes chargés d'une mission d'intérêt général et devons jouer un rôle important et déterminant en apportant nos connaissances et compétences pour la protection et la restauration des écosystèmes de nos rivières.

Il est nécessaire de se projeter dans l'avenir et de jouir pleinement de notre rôle institutionnel que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques nous impose. Cela passera bien évidemment, par la faculté de se donner les moyens de mettre en œuvre notre politique pour moderniser la pêche associative et valoriser nos compétences. La pêche de loisir et son développement doivent être au cœur de nos préoccupations et nous devons avoir une orientation fondamentale pour notre avenir.

Nous devons adapter une stratégie pour générer de la persévérance et des changements importants de nos habitudes afin de mettre la pêche associative au niveau qu'elle mérite et confirmer que nous sommes des acteurs institutionnels majeurs de notre domaine de compétence.

Le mandat de 5 ans des élus de la pêche associative (repoussé d'un an suite à la pandémie) arrive à échéance pour les AAPPMA cette année et dans quelques mois pour les Fédérations départementales et instances régionales. Un mandat qui a vu l'émergence d'un mouvement anti-pêche dont l'objectif est d'obtenir l'interdiction pure et simple de la pêche, notre loisir !

La pêche est légitime, légale, plébiscitée et a toute sa place dans l'offre des activités de pleine nature en plein essor et surtout elle est reconnue par l'Etat.

Le Président,

Michel ADAM

Actions 2021

2

2021 : une reprise des manifestations au ralenti !

3

Animations pêche tout l'été au lac des Vieilles-Forges

4

Les AAPPMA ont toujours la pêche !

Ateliers Pêche Nature : la relève est prête !

5

Enedis et la FDAAPPMA 08 résignent pour 2 ans !

6

Des conditions météorologiques compliquées pour les suivis en 2021

7

La formation "Gestion des Milieux Naturels et de la Faune"

peche08.fr : toute la pêche dans les Ardennes sur internet !

8-9

Résultat du concours photo 2021

Règlement du concours photo 2022

Remerciements : La Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à remercier chaleureusement pour leur soutien financier, le Conseil Départemental des Ardennes, la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sans qui nous n'aurions pu vous offrir ce magazine.

Nos remerciements vont aussi à l'ensemble de nos partenaires qui nous ont gracieusement fait profiter de leurs savoirs et de leurs compétences à travers plusieurs articles.

Félicitations à Alexis Nouailhat notre fidèle illustrateur pour la qualité de ses dessins.

La reproduction des textes et illustrations est soumise à autorisation de la Fédération des Ardennes pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



© FNPF - Laurent Madelon

Pêche associative

14-15

Les instances régionales de la pêche de loisir

16

Calendrier des heures de levers et couchers de soleil

17

Réglementation 2022
Dates et horaires de pêche, catégories de cours d'eau, réserves de pêche

18-19

Carte piscicole des Ardennes

20

Réglementation 2022
Tailles et quotas de captures, modes de pêche autorisés, pêche de nuit, modes de pêche prohibés

21

Tarif des cartes de pêche 2022
Quelle carte, quels droits et où ?

22-23

Interview : La pêche au féminin.
Rencontre avec Pauline COUPAYE, jeune pêcheuse ardennaise

Nature et environnement

25-27

Les frayères à brochet : sites de biodiversité

28-29

Vidange et pêche du bassin de Whitaker

30-31

Sauvons nos rivières !
Acte 1 : A court d'eau !

C'était hier ... au bord de l'eau !

32-33

L'AAPPMA de Sedan et banlieue "Le Soleil Levant" fête ses 120 ans

Recette

35

Quenelles de brochet sauce Nantua

Poissons de nos rivières

36-37

Quelques poissons présents dans les Ardennes

Actions 2022

10-11

Concours AAPPMA 2022

12

Manifestations auxquelles participera notre Fédération

13

Découvrir la pêche et le milieu aquatique avec les animations fédérales
Initiation pêche à la mouche et au Tenkara avec l'AAPPMA de Vrizy

Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Parc d'Activités Ardennes Emeraude - 08090 TOURNES
tél. **+33 (0)3 24 56 41 32** - contact@peche08.fr - www.peche08.fr
Bureau ouvert du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

Directeur de la publication : Michel ADAM - Rédaction : Edouard KLEIN
Responsable Commission Communication : Roger HOUADEC
Membres de la Commission Communication : Roger HOUADEC, Michel ADAM, Valérie DOUDOUX, Michel HENRIET, Didier LEPETZ, Martine VANDENBERGHE.
Crédit photo couverture : FNPF - Laurent MADELON - Crédits photographiques : Toutes les photos sans crédit sont propriétés de la FDAAPPMA 08.
Conception & impression : [WARCQ - 03 24 33 42 42]

2021, UNE REPRISE DES **MANIFESTATIONS** AU RALENTI !

En 2020, les mesures sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19 ont eu pour effet d'annuler les participations de la fédération aux différentes manifestations auxquelles elle s'associe habituellement.

2021, les conditions se sont légèrement améliorées mais ont quand même impacté notre implication, ainsi, Un Dimanche au Bord de l'Eau de Sedan et la traditionnelle brocante de Douzy (exclusivement consacrée au thème pêche) qui devait avoir lieu courant mars, n'ont pu se dérouler par exemple.

UN DIMANCHE AU BORD DE L'EAU DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES



Au fil de l'année, la situation sanitaire s'est améliorée permettant ainsi la lente reprise de certaines activités. Dans ce contexte, la municipalité de Charleville- Mézières, en accord avec la Préfecture, a décidé le maintien de cette manifestation qui a eu lieu le 29/08/2021 au niveau du site du Mont Olympe. Il s'agissait de la 18^e édition. La fédération a répondu favorablement à l'invitation des organisateurs. Une délégation, composée d'administrateurs et d'un technicien, s'est investie toute la journée et a tenu notamment un stand consacré à la pêche de loisir.

En remplacement du traditionnel concours de pêche organisé l'après-midi, un axe d'innovation a été choisi en faveur de séances d'initiation à la pêche par les bénévoles sous la tutelle du technicien formateur de la fédération. Nombreux furent les enfants à participer à cette manifestation qui a rencontré un vif succès. Au niveau de l'organisation en général, les consignes de prudence ont eu pour effet de limiter l'installation du nombre de stands et la manifestation n'a pas réellement rencontré le même succès que les années précédentes mais elle a le mérite d'avoir pu être réalisée.

OPÉRATIONS

« RIVIÈRES PROPRES »



Cette manifestation n'a pas eu lieu aux dates retenues (les 03 et 04/04/2021) et a été reportée aux 25 et 26/09/2021.

Le but de cette démarche est de tendre à la sensibilisation du respect de la nature. Cette année ils étaient 296 éco-citoyens dont 217 pêcheurs à s'engager dans la collecte des débris jonchant les berges de nos rivières et plans d'eau du département afin de les rendre plus attractifs et naturels.

Au total ce sont plus de 120 km de cours d'eau et berges de plans d'eau qui ont été débarrassés de près de 5 tonnes de déchets en tout genre. Petite nouveauté dans les déchets ramassés : les masques !

FOIRE AGRICOLE DE SEDAN



Dans des conditions un peu particulières, cette foire a pu être organisée. En effet, la présentation du "Pass sanitaire" était de rigueur pour pouvoir pénétrer sur le site de la plaine de Sedan. Cet événement était très attendu par le public, en premier lieu, par son attractivité habituelle et aussi du fait de son annulation en 2020.

Plusieurs milliers de visiteurs sont passés au niveau du stand consacré à la chasse, la pêche et nouveauté, l'association PNR (Parc Naturel Régional des Ardennes) s'est jointe aux deux autres pour offrir plus de diversité. Des séances de découvertes et d'initiations ont été présentées au public, essentiellement constitué d'enfants, par chaque association. Au niveau de la fédération de pêche, nos trois techniciens se sont investis à tour de rôle.

Un superbe décor du stand a ravi les visiteurs dont un certain nombre a participé aux différents "quiz". Les plus férus ont été récompensés par des gadgets offerts par les associations. La délégation des officiels nous a fait l'honneur de consacrer quelques instants au niveau du stand chasse et pêche et ne manqua d'adresser ses félicitations. Monsieur Le Maire de Sedan (Didier Herbillon) a testé son adresse au simulateur de pêche, sous les yeux amusés de ses invités.



ANIMATIONS PÊCHE TOUT L'ÉTÉ

AU LAC DES VIEILLES-FORGES

Après une année difficile en 2020 pour les animations, cet été la situation sanitaire s'est améliorée et nous a permis à nouveau de réaliser des animations pêche afin de promouvoir notre beau loisir.

A la demande du camping Homair du lac des Vieilles-Forges, les animateurs de la FDAAPPMA 08, avec le soutien des bénévoles de l'AAPPMA "Les triages de Renwez" Lac des Vieilles-Forges a réalisé tous les jeudis matin des animations découverte de la pêche au coup.

Ce sont donc près de 80 enfants qui ont eu la chance de découvrir notre loisir. Outre le plaisir de prendre leur premier poisson, les enfants ont pu s'initier à la pratique de la pêche.

Au programme, description du matériel, apprendre à lancer sa ligne précisément, concentration, apprendre à reconnaître la touche, la découverte de quelques poissons du département, mais surtout de bons moments passés au bord de l'eau et au grand air.



Comme une pro



C'est le moment de remettre les poissons dans leur milieu naturel



Présentation des poissons pêchés



Rencontre avec une carpe de 24kg

Malgré des conditions de pêche difficiles (météo maussade et poissons peu mordeurs), chaque enfant a au moins eu la chance d'attraper un poisson, parfois le premier de sa vie !

Un groupe a même eu la chance, en fin d'animation, d'observer et même de toucher une magnifique carpe de 24 kg prise par l'un des pêcheurs de carpes à proximité.

La FDAAPPMA 08 tient tout particulièrement à remercier l'AAPPMA "Les triages de Renwez" Lac des Vieilles-Forges, pour sa forte mobilisation, sa motivation et surtout sa bonne humeur.

Ce fut une expérience très enrichissante, autant pour les enfants que pour les bénévoles de notre AAPPMA.

Nous adressons tous nos remerciements aux animateurs de FDAAPPMA 08, car au vu du succès de cette opération, nous souhaitons pérenniser ces animations dans les années futures.

Le Président de l'AAPPMA
"Les triages de Renwez" Lac des Vieilles-Forges.

Pierre DEWOITINE

LES AAPPMA ONT TOUJOURS LA PÊCHE !

Comme pour notre Fédération, les AAPPMA ont eu des difficultés à organiser des manifestations ou animations auprès du grand public en raison de la situation sanitaire. Quand celle-ci s'est améliorée certaines ont pu réaliser des interventions auprès d'enfants.



En exemple, l'AAPPMA de Boulzicourt « La Truite de la Vence » a pu initier près de 50 enfants à la pêche. Tout d'abord c'est avec le Centre de loisir de la Francheville que les bénévoles de l'association ont pu faire découvrir leur passion à 35 enfants.

Plus tard dans l'été, ce sont 12 enfants en situation de handicap de l'Institut d'Education Psychomotrice de Montivilliers, qui ont pu découvrir ce loisir actif où l'on peut toucher et observer des poissons vivants. Le succès de cette animation se lisait sur le visage des enfants.

C'était une première pour l'AAPPMA de Mouzon « Les Intrépides », pour la fête de l'école de Mouzon, suite à la demande des instituteurs, ses bénévoles sont intervenus afin de présenter la pêche et le milieu aquatique, le tout animé par une pêche aux canards pour les plus petits.



Les Ateliers Pêche Nature (APN) existent depuis plusieurs années, ils sont les maillons indispensables pour la transmission des gestes et techniques de pêche, mais ils sont aussi une école de la vie au grand air.



Ateliers Pêche Nature la relève est prête !

Les APN fonctionnent grâce à la volonté et au dévouement de bénévoles passionnés.

Ces animateurs sèment de la graine de pêcheurs : vivement la récolte !

La crise sanitaire a forcé une partie des APN à ne pas faire de séances cette année, en espérant des jours meilleurs pour la relève !

ASFELD

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.

Les mercredis de juillet à août de 14h30 à 17h30.

M. REGNART au 06 26 47 15 76

MONTHERMÉ

Pêche au coup, Pêche aux carnassiers

Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Un samedi sur deux d'avril à juillet de 9h à 11h30.

M. PAYON au 03 24 53 08 97

RETHEL

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.

Les mercredis après-midi de juillet à août de 14h à 17h.

M. FRECHIN au 06 62 07 44 53

NOUZONVILLE

Pêche au coup

Connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Un samedi sur deux de mars à octobre (sauf juillet et août) de 10h à 12h.

M. BAUDOIN au 06 35 47 81 45

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Stage du 11 au 15 avril de 13h30 à 17h.

Mme DOUDOUX au 06 77 16 80 03

SEDAN

Pêche au coup

Biologie et écologie des poissons, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.

Date en cours de définition.

M. LEPETZ au 03 24 52 18 45

BOULZICOURT

Pêche à la truite

(toc, leurres et mouche)

Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.

Les lundis soir de mars à juin de 17h30 à 18h45.

M. HOUADEC au 03 24 32 74 44



ENEDIS ET LA FDAAPPMA 08 RESIGNENT POUR 2 ANS !

La Fédération de pêche des Ardennes et Enedis réaffirment, à travers le renouvellement de cette convention, leur volonté de renforcer les opérations de sensibilisation des pêcheurs aux dangers d'électrocution ou d'électrisation liés à la pratique de leur loisir.

Mais aussi d'apporter un soutien matériel et financier aux Ateliers Pêche Nature (APN) du département en prenant en charge le transport des enfants lors de la journée annuelle des APN et de mettre à disposition des chasubles pour la sécurité.

Les matériaux de plus en plus légers, telle que la fibre de carbone, sont très conducteurs et entraînent des risques importants d'accidents aux abords des lignes électriques.

C'est pourquoi notre Fédération, toujours soucieuse de s'inscrire pleinement dans une démarche de prévention des risques vis-à-vis de ses adhérents, relaie la campagne de sensibilisation d'Enedis "Sous les lignes prudence".

Notamment en distribuant des dépliants mis à disposition par Enedis lors de manifestations auxquelles elle participe et informe tous les pêcheurs de ces risques par le biais de sa revue annuelle "Pêche 08".

Notre Fédération agit aussi sur le terrain à travers différentes actions, telles que la pose de panneaux signalétiques fournis par Enedis aux bords des zones à risque, en répertoriant dans le département les zones les plus dangereuses et en fournissant aux associations de pêche ces panneaux qu'ils posent eux-mêmes, ce qui permet d'identifier facilement les zones potentiellement à risque.

Comme j'ai l'habitude de le dire on ne va pas à la pêche pour mourir ou pour en revenir handicapé à vie.

Tenez-vous à distance des lignes électriques et passez en dessous, la canne à l'horizontale. A proximité des lignes le danger est de provoquer un arc électrique même sans contact.

Pour terminer sur une note plus positive, je tiens à vous rassurer Enedis et notre Fédération travaillent sur la même ligne.

Le Président,

Michel ADAM



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Remise des chasubles offerts par Enedis pour les enfants des APN du département.



Petits brochets deviendront grands



Pêche électrique de suivi

DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES COMPLIQUÉES

POUR LES SUIVIS EN 2021

Cette année 2021 a été assez compliquée pour la réalisation des suivis des populations piscicoles et astacicoles du département au niveau de la météo.

Les précipitations en juin et juillet nous ont forcé à déplacer bon nombre de nos suivis.



Suivi de la reproduction du brochet sur une frayère

En 2021, tous les suivis écrevisses ont dû être annulés. En effet, ceux-ci ayant été prévus lors du mois de juillet, les conditions d'eau dans les ruisseaux n'ont pas permis de mettre en œuvre les moyens de suivis. Normalement, ces opérations s'effectuent à l'aide de nasses ou à pied directement dans les ruisseaux. Les débits lors de ce mois auraient emporté les nasses et les eaux étant très turbides les prospections à vue n'étaient pas réalisables.

Cependant, de nombreux suivis piscicoles ont été réalisés sur l'ensemble du département. Certains ont dû être reportés dans l'année et quelques-uns sont même reportés à l'année prochaine.

En 2021, 25 pêches électriques de suivi ont été réalisées dont 13 sur le bassin de la Meuse et 12 sur le bassin de l'Aisne. En parallèle, nous avons continué le suivi de la reproduction du brochet dans 25 frayères du département.

Les résultats des suivis piscicoles montrent que les populations ont souffert des années très sèches que nous avons connues en 2019 et 2020.



Petite tanche



Biométrie après la pêche électrique

On remarque des densités et des diversités de poissons faibles ainsi qu'une érosion des populations en place dans les cours d'eau suivis depuis plusieurs années.

Concernant le brochet, la reproduction de l'année 2021 est plutôt bonne avec la présence de juvéniles dans quasi toutes les frayères prospectées.

Pour finir, une opération de pêche électrique a servi de vitrine pour des étudiants du cursus GMNF du Lycée Agricole de Saint Laurent (voir encart ci-contre). Ces élèves sont venus découvrir notre structure et notre métier avant de repartir avec les résultats de la pêche afin d'interpréter les données.



Lamproie de Planen



Le Balcon
des
Ardennes

La formation

« Gestion des Milieux

Naturels

et de la Faune »



Le Lycée Agricole du Balcon des Ardennes situé à Saint-Laurent (08090) propose un baccalauréat professionnel dans la « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » (GMNF).

S'adressant avant tout aux élèves intéressé(e)s par l'environnement et par sa protection, la formation commence par une 2nd professionnelle « Nature Jardin Paysage et Forêt » (NJPF) puis continue sur le cursus GMNF de la 1^{ère} à la terminale.

Les élèves suivent une partie "générale" avec l'enseignement de matières classiques telles que l'histoire, le français ou les mathématiques et une partie "technique" où ils acquièrent des connaissances dans le suivi des espèces animales et végétales et apprennent la gestion, la conservation, la valorisation et l'entretien des espaces naturels.

Sur ces 3 ans, ce sont 18 semaines de stage en milieu professionnel et 1 semaine de chantier école qui sont proposées aux élèves afin de les préparer au mieux pour leur futur métier.

Avec l'obtention de ce diplôme, le bachelier(e)s pourront s'orienter vers un BTS environnemental (Gestion protection de la nature, gestion forestière ou aménagement paysager) pour poursuivre leurs études ou intégrer la vie active en s'orientant vers des métiers comme technicien(ne) forestier(e), garde-chasse, garde-pêche ou encore technicien(ne) de rivière.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le lycée au **03 24 57 49 26** ou par mail à **legta.charleville@educagri.fr**.

Sinon, rendez-vous sur le site **www.lebalcon.fr** !

PECHE08.FR

TOUTE LA PÊCHE DANS LES ARDENNES SUR INTERNET !



Nous vous l'avions annoncé en 2020, le site internet était en cours d'élaboration pour être mis en ligne courant 2021. C'est chose faite, vous pouvez dorénavant surfer sur le site de notre Fédération : www.peche08.fr. Résumons en quelques mots ce que vous pouvez y retrouver.

PAGE D'ACCUEIL

En plus des onglets structurant le site internet (sur lesquels nous reviendrons ultérieurement), vous pouvez notamment trouver sur la page d'accueil les actualités du moment, l'agenda des actions à venir, une galerie photos, quelques chiffres clés et surtout un bandeau "En 1 clic" qui permet d'accéder directement à la réglementation, l'achat de carte de pêche, la carte interactive, la revue annuelle et un lien pour nous contacter.

LA FÉDÉRATION

Dans cette partie sont regroupées toutes les informations sur notre structure (équipes, rôle, mission...), mais surtout vous aurez la possibilité de retrouver toutes les coordonnées des AAPPMA du département soit par ordre alphabétique soit sur une carte interactive.

PÊCHE

Cette rubrique regroupe tous les éléments nécessaires pour pratiquer la pêche dans le département des Ardennes. Tout d'abord une carte interactive vous renseignera sur tous les sites de pêche mais aussi les aménagements, les AAPPMA, etc.

Vous y trouverez aussi toute la réglementation classée par thème, mais aussi l'achat des cartes de pêche, les espèces de poissons...

Le site internet de notre Fédération sera en perpétuelle évolution et complété chaque année avec de nouvelles données.

Nous comptons aussi sur vous pêcheurs pour apporter votre pierre à l'édifice en nous notifiant des mises à jour ou en nous communiquant des informations que l'on aurait pu oublier.

APPRENDRE

Cette partie est essentiellement destinée aux non-pêcheurs, débutants ou pêcheurs voulant se perfectionner.

On y retrouve notamment la liste de tous les Ateliers Pêche Nature du département, mais aussi les manifestations auxquelles participera notre Fédération, des animations clés en main proposées et différentes techniques de pêche détaillées.

PROTÉGER

Dans le sigle FDAAPPMA les trois dernières lettres signifient "Protection du Milieu Aquatique", c'est une des principales missions de notre structure.

Sous cet onglet vous y découvrirez les différentes actions que mène notre Fédération dans ce domaine (pêches électriques, suivi de frayères, police de la pêche, aménagements écologiques...)

TÉLÉCHARGER

Cette partie regroupe tous les documents à télécharger dispersés sur les différentes pages du site internet.

Vous pourrez notamment y télécharger la revue annuelle, les différents arrêtés préfectoraux en rapport avec la pêche, des plans de parcours...

CARTE INTERACTIVE

La carte interactive est un outil sur lequel vous retrouverez tous les parcours de pêche, les AAPPMA, les aménagements, les APN, les hébergements pêche, les revendeurs de carte de pêche... Tout cela se retrouve sur un fond GoogleMaps qui vous permettra de faire des itinéraires facilement pour accéder au lieu que vous souhaitez.

CONCOURS PHOTO 2021



1^{er} prix

Diego FURLANI pêchant sur la Meuse sous un beau coucher de soleil.

Vous avez fait de belles photos lors de vos sorties pêche ou promenades au bord de l'eau ?

Cette année 2022, votre fédération a décidé de renouveler le concours photos avec pas moins de 3 thèmes.

Pour chacun des 3 thèmes le 1^{er} prix se verra décerné la somme de 150€, le 2^e 100€ et le 3^e 50€.



3^e prix

Logan LAFOREST immortalise une magnifique scène au lac des Vieilles-Forges.



2^e prix

Alexandre ANSIAUX pêchant le silure du bord en coup du soir.



Coup de cœur

Saïan NOIZET, 6 ans nous exposant fièrement ce magnifique brochet sorti sans l'aide de son papa.

RÈGLEMENT

2022

Trois thèmes aux choix (le thème choisi devra être annoté dans votre email) :

- Belles prises
- Paysage aquatique, faune, flore
- Action de pêche

Les photos doivent impérativement être prises dans le département des Ardennes (prenez d'autres photos du site pour preuve si besoin, elles ne seront pas publiées).

C'est la qualité (résolution, cadrage, présentation du poisson...) qui sera le critère de choix.

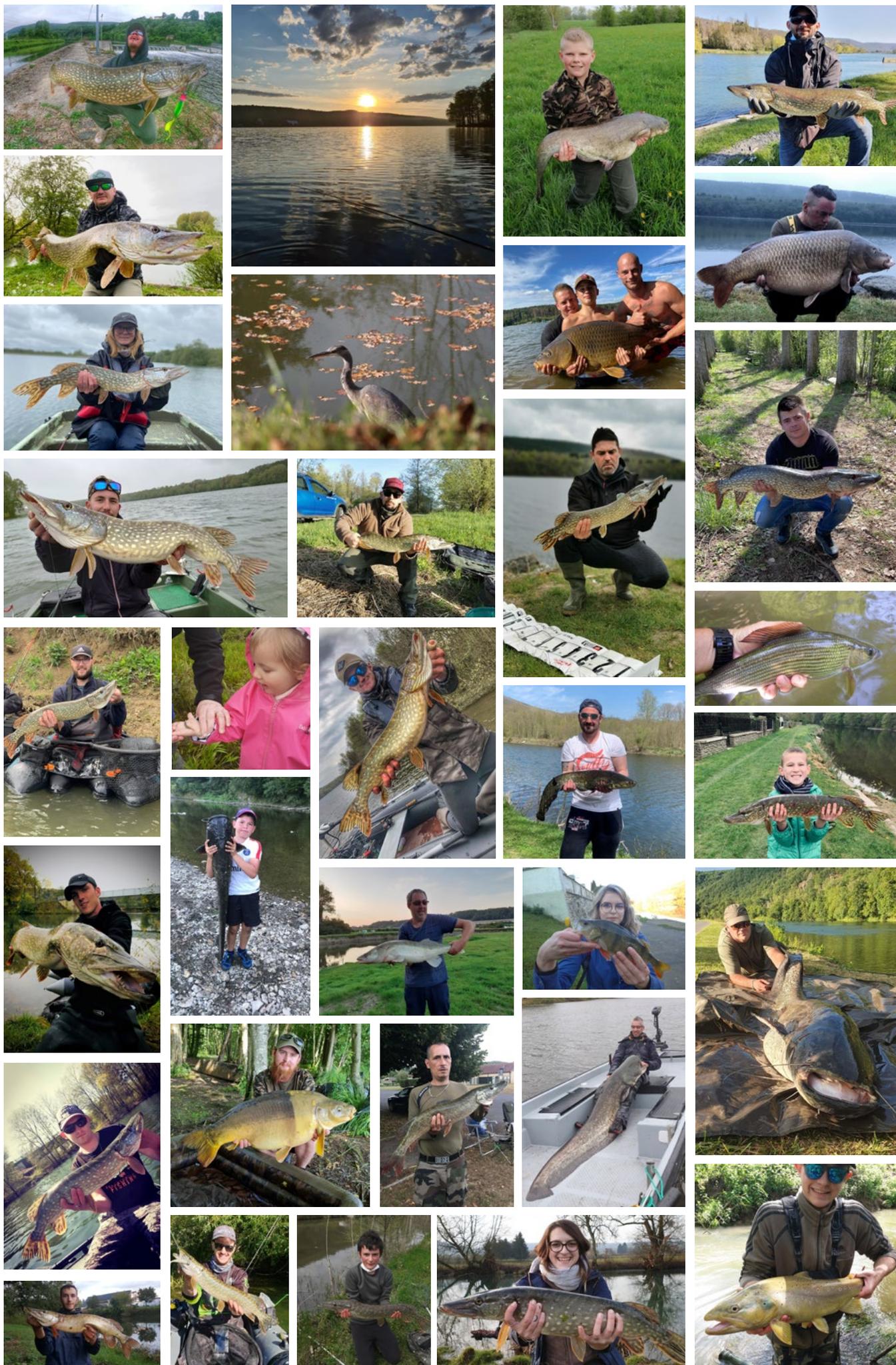
Le jury sera composé d'un professionnel, du conseil d'administration de notre Fédération ainsi que de l'équipe salariée.

Les photos devront impérativement être envoyées avant le 1^{er} novembre 2022 pour publication des gagnants dans notre revue annuelle (les photos prises après cette date compteront pour le concours de l'année suivante).

En nous envoyant votre photo, vous acceptez qu'elle soit publiée sur notre page Facebook et site internet, éventuellement dans la presse locale en cas de grosse prise, et plus tard sur notre revue Pêche Actualité 08 ou tout autre document de valorisation de la pêche dans les Ardennes. Vous serez toujours cités dans les crédits sauf demande de ne pas l'être.

Envoyez-les nous à l'adresse contact@peche08.fr avec comme objet du mail « Concours photo + thème choisi ».

Crédit photo page 9 : L. Cailteux, C. Antoine, N. Lavorel, K. Chauvier, A. Lemaire, F. Crevel, C. Puissant, B. Selier, H. Van Scherpenzeel, K. Martinet, A. Lacour, C. Tristant, B. Gordon, A. Pagnon, J. Puissant, T. Da Fonseca, M. Morette, R. Piette, N. Morette, G. Chappe, L. Parage, A. Dupont, P. Coupaye, S. Borca, A. Jacquemard, M. Canivet, M. Dohet, D. Noizet, Q. Guignard, C. Limousin, L. Gillet, V. Lerouge, L. Piraux.



AAPPMA

2022

AVRIL

Vrizy

DIMANCHE 17 AVRIL

Coup - Individuel

Pont du canal à Vrizy - 7h
Tout public
Amorçage autorisé
Pêche enfants de 14h à 16h
06 64 33 65 85

Asfeld

DIMANCHE 24 AVRIL

Coup - Américaine

Étang de l'Avenir,
derrière la gendarmerie - 8h
Tout public
Fouillis interdit
5h de pêche
06 35 47 34 81

MAI

Boulzicourt

DIMANCHE 1^{ER} MAI

Truite - Individuel

La Francheville, Pont de la
Vence passage à niveau - 13h30
Tout public
03 24 58 32 84

Rethel

SAMEDI 21 MAI

Coup - Individuel

Canal des Ardennes, Parking
école Gambetta à Rethel - 13h
Tout public
Amorçage libre, Fouillis
et vers de vases interdits
Pêche de 14h à 17h
06 62 07 44 53

Vireux-Molhain

SAMEDI 21 MAI

Feeder - Individuel

Sous les Roches,
Vireux-Wallerand - 7h
Tout public
Pêche de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30
06 31 68 87 01

JUIN

Boulzicourt

LUNDI 6 JUIN

Truite - Individuel

Batiment des pêcheurs, sortie
sud de Boulzicourt - 13h30
Tout public
03 24 32 74 44

Charleville-Mézières

DIMANCHE 12 JUIN

Coup - Individuel

Ballastière
Lieu-dit "La Culatte" - 9h
Enfants
Journée entière
06 77 16 80 03
03 24 37 98 97

Nouzonville

SAMEDI 18 JUIN

Coup - Individuel

Étang de Pachy, en face
de la gendarmerie - 7h
Adultes
Longue canne
Concours carpe sur petit étang
limité à 6 pers.
06 35 47 81 45
06 25 89 43 41

Renneville

DIMANCHE 19 JUIN

Truite - Individuel

Route de Fraillcourt - 9h
Tout public
Journée entière
06 28 61 59 29
06 16 31 49 92

Semuy

DIMANCHE 19 JUIN

Coup - Américaine

Place de Semuy - 7h
Tout public
Fouillis interdit
06 66 24 18 27

Vireux-Molhain

SAMEDI 25 JUIN

Fond - Individuel

Sous les Roches,
Vireux-Wallerand - 16h
Tout public
Pêche de 17h à 21h30
06 31 68 87 01

St Germainmont 2^e

DIMANCHE 26 JUIN

Coup - Individuel

Pont Cassé 80190
Blanzly la Salonnaise - 7h30
Tout public
500 g amorçage
et fouillis autorisés
07 77 23 45 32

JUILLET

Fumay 2^e

SAMEDI 2 JUILLET

Coup - Individuel

Quai de Fumay - 8h
Adultes
Fouillis autorisé,
canne 11,5m max.
Pêche de 10h à 15h
06 83 68 76 28

Fumay 2^e

SAMEDI 2 JUILLET

Coup - Individuel

Quai de Fumay - 15h
Enfants
06 83 68 76 28

Sedan

DIMANCHE 3 JUILLET

Coup - Individuel

Lac de Sedan,
Côté boulodrome - 9h30
Enfants
Fouillis interdit, canne 6m max.
De 6 à 14 ans
03 24 52 18 45

Vireux-Molhain

SAMEDI 16 JUILLET

Feeder - Individuel

Sous les Roches,
Vireux-Wallerand - 7h
Tout public
Pêche de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30
06 31 68 87 01

Fumay 2^e

SAMEDI 23 JUILLET

Au posé - Individuel

Terrain de camping
de Fumay - 15h
Tout public
Pêche de 16h à 21h
06 83 68 76 28

OURRS

AAPPMA

2022

Blagny**SAMEDI 23 JUILLET****Coup - Individuel**

Fer à cheval - 13h

Enfants

03 24 27 91 42

Nouzonville**SAMEDI 23 JUILLET****Coup - Individuel**

Etang de Pachy, en face de la gendarmerie - 7h

Adultes

Longue canne

Concours carpe sur petit étang limité à 6 pers.

06 35 47 81 45

06 25 89 43 41

Blagny**DIMANCHE 24 JUILLET****Coup - Individuel**

Chemin noir - 6h30

Adultes

03 24 27 91 42

Blagny**DIMANCHE 24 JUILLET****Coup - Américaine**

Chemin noir - 13h

Adultes

03 24 27 91 42

AOÛT**Fraillicourt****DIMANCHE 7 AOÛT****Truite - Individuel**

Pont de la route RD946 - 8h

Tout public

06 88 11 98 49

Sedan**DIMANCHE 21 AOÛT****Coup - Individuel**

Lac de Sedan,

Côté boulodrome - 9h

Tout public

Fouillis autorisé dans l'amorce, canne 11 m max.

03 24 52 18 45

Sedan**DIMANCHE 21 AOÛT****Coup - Américaine**

Lac de Sedan,

Côté boulodrome - 14h30

Tout public

03 24 52 18 45

Fumay 2°**SAMEDI 27 AOÛT****Feeder**

Terrain de camping

de Fumay - 8h30

Pêche de 10h à 15h

06 83 68 76 28

Rethel**DIMANCHE 28 AOÛT****Coup - Individuel**

Canal des Ardennes, Parking

école Gambetta à Rethel - 7h

Tout public

Amorçage libre, Fouillis et vers de vases interdits

Pêche de 9h à 12h

et de 13h30 à 16h45

06 62 07 44 53

Semuy**DIMANCHE 28 AOÛT****Coup - Individuel**

Place de Semuy - 7h

Tout public

Sans amorçage

Pêche sur la journée

06 66 24 18 27

SEPTEMBRE**Vireux-Molhain****VENDREDI 9 SEPTEMBRE****Feeder - Individuel**

Sous les Roches,

Vireux-Wallerand - 7h

Tout public

Pêche de 9h à 12h

et de 13h30 à 16h30

06 31 68 87 01

Douzy**SAMEDI 17 SEPTEMBRE****Float-tube - Individuel**

Domaine du lac de Douzy - 8h

Tout public

Pêche de 8h à 11h30

et de 13h à 16h

03 24 26 35 72

06 70 55 79 16

Nouzonville**SAMEDI 17 SEPTEMBRE****Coup - Américaine**

Etang de Pachy, en face

de la gendarmerie - 7h

Adultes

Longue canne

Concours carpe sur petit étang limité à 6 pers.

06 35 47 81 45

06 25 89 43 41

Asfeld**DIMANCHE 18 SEPTEMBRE****Coup - Individuel**

Bassin d'élevage

des Brochets - 8h

Tout public

5h de pêche

06 35 47 34 81

OCTOBRE**Charleville-Mézières****VENDREDI 7 OCTOBRE****Enduro carpe - Américaine**

Ballastière

Lieu-dit "La Culatte" - 14h30

Adultes

Du vendredi 7 à 14h30

au dimanche 9 à 13h

Sur la Meuse

06 77 16 80 03

03 24 37 98 97

Renwez**DIMANCHE 16 OCTOBRE****Carnassier bateau / float-tube**

Lac des Vieilles-Forges

Ecole de voile - 7h

Tout public

Bateau par 2, float-tube seul.

06 44 80 19 01

06 60 47 40 01

Page Facebook AAPPMA

Douzy**SAMEDI 22 OCTOBRE****Carnassier posé - Individuel**

Domaine du lac de Douzy -

8h30

Tout public

Pêche de 8h30 à 11h

et de 13h30 à 16h

03 24 26 35 72

06 70 55 79 16

Ne sont affichés que les horaires d'inscriptions des concours pour les horaires de début et de fin, se renseigner auprès du contact téléphonique.

MANIFESTATIONS 2022

Comme toutes les années, notre Fédération essaiera d'être présente lors des manifestations suivantes.

Vous pourrez rencontrer les bénévoles du monde de la pêche et échanger avec eux.

En espérant que cette année 2022 ne soit pas trop impactée par la pandémie, certaines manifestations risquent d'être décalées voire annulées.

Contactez-nous au 03 24 56 41 32 pour plus d'informations ou consulter www.peche08.fr.



© FNPF - Laurent Madelon

OPÉRATIONS

"RIVIÈRES PROPRES"

Date à définir en fonction AAPPMA

Grands nettoyages de printemps des berges des cours d'eau. Tous les bénévoles sont les bienvenus : pêcheurs et non pêcheurs. Près de 50 associations de pêche dans le département vous attendent au bord de l'eau à ces dates.

FÊTE DE LA PÊCHE

À HABAY LA NEUVE

(BELGIQUE)

Date : 29 mai 2022

Démonstrations et initiations à la pêche compléteront une brocante dans le village et aux abords de la Maison de la Pêche du Luxembourg.

JOURNÉE NATIONALE

DE LA PÊCHE

Date : 5 juin 2022

Organisée par votre Fédération en collaboration avec une AAPPMA (à définir pour 2022).

Au programme : démonstrations et initiations de différentes techniques de pêche gratuites, mais aussi de nombreux stands et animations partenaires pour toute la famille. Entrée gratuite, buvette et petite restauration au bord de l'eau.

UN DIMANCHE

AU BORD DE L'EAU

DE SEDAN

Date : 26 juin 2022

Organisée par la ville de Sedan.

Les associations de la ville se rassemblent pour proposer diverses animations tout public.

L'AAPPMA de Sedan et banlieue "Le Soleil Levant" sera présente en collaboration avec notre Fédération et vous proposera des initiations pêche gratuites et démonstrations de différentes techniques de pêche et surtout pour fêter les 120 ans de l'AAPPMA.

UN DIMANCHE

AU BORD DE L'EAU

DE CHARLEVILLE-

MÉZIÈRES

Date : 28 août 2022

Organisée par la ville de Charleville-Mézières.

De nombreux stands et activités pour le traditionnel pique-nique estival sur le site du Mont-Olympe. L'AAPPMA de Charleville ainsi que votre fédération seront présentes avec des démonstrations et animations pêche gratuites pour tout public.

FOIRE AGRICOLE

ET FORESTIÈRE

DE SEDAN

Date : 9 au 11 septembre 2022

Organisée par Ardennes Génétique Elevage sur la plaine de Torcy. Cet événement est un grand rendez-vous départemental. Votre fédération y sera associée avec celle de la chasse pour échanger sur ces loisirs de pleine nature.

DÉCOUVRIR

LA PÊCHE ET LE MILIEU

AQUATIQUE

AVEC LES ANIMATIONS FÉDÉRALES



Aucune date ni lieu n'ont encore été fixés en raison de la crise sanitaire. Les calendriers seront disponibles courant d'année en fonction de l'évolution de l'épidémie et des recommandations gouvernementales.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter ou nous laisser votre e-mail à l'adresse contact@peche08.fr ou par téléphone au 03 24 56 41 32. Seuls les calendriers des animations vous seront envoyés à l'adresse donnée.



INITIATION PÊCHE À LA MOUCHE ET AU TENKARA

L'AAPPMA de Vrizy organise le 21 mai 2022 une journée gratuite de découverte et initiation de la pêche au Tenkara, de la pêche à la mouche et de la pêche des carnassiers à la mouche (streamers).

L'accueil et la pratique se dérouleront sur les bords au pont du canal de Vrizy.

Stands et buvette sur place.

Les membres de l'AAPPMA seront présents ainsi que Tenkara France représentée par Régis Piette moniteur guide de pêche, diplômé d'Etat.

Renseignements au 06 64 33 65 85.



SORTIE DÉTENTE

À LA PÊCHE : 10€

Durée : 2h

Ces baptêmes pêche sont l'occasion de venir découvrir la pêche, savoir si cela plait à un enfant ou tout simplement venir passer un bon moment au bord de l'eau seul, en famille ou entre amis.

Tout le matériel est fourni par la Fédération y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Tout sera prêt lors de votre arrivée, il ne restera plus qu'à mettre le flotteur à l'eau. Un animateur breveté sera présent pour vous aider, à l'aide de bénévoles, et vous donner des astuces. Il vous présentera aussi les poissons pêchés.

Tout enfant de moins de 12 ans devra être accompagné par un proche lors de l'animation.

INITIATION PÊCHE

POUR LES GROUPES

(CLSH, IME, établissements scolaires...)

A partir de 8 ans, tarif à la demande

Durée : 3h ou 2 fois 3h

Initiation pêche pour des groupes de 12 enfants maximum. Possibilité de faire des groupes de 24 pour 1€ par enfant supplémentaire (les enfants seront à deux par canne à pêche).

Tout le matériel est fourni par la Fédération (cannes, lignes, appâts, amorce...) y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Un animateur diplômé du BPJEPS "Pêche de loisir" vous accueillera accompagné de bénévoles, pour aider les enfants à pêcher (lancer, mettre l'appât, décrocher les poissons...) et pour les sensibiliser à l'environnement aquatique.

ÉDUCATION

À L'ENVIRONNEMENT

Programme à définir avec l'enseignant ou animation clé en main.

En intérieur :

Ecosystème et chaîne alimentaire aquatique
Les ressources en eau et cycle de l'eau
La reproduction des poissons
Les espèces de poissons présentes dans les Ardennes
Les pollutions du milieu aquatique
La zonation piscicole et vocabulaire des cours d'eau
La morphologie du poisson

En extérieur :

A la découverte des poissons de nos rivières
A la découverte des petites bêtes de nos rivières

LES INSTANCES RÉGIONALES DE LA PÊCHE DE LOISIR

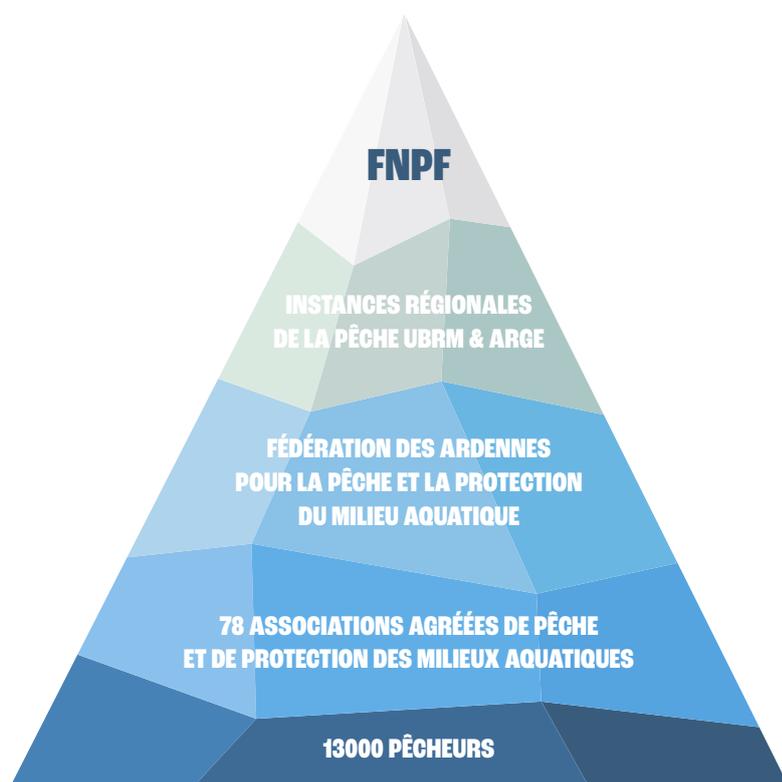
Souvent moins bien connues des pêcheurs, l'Union des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Rhin-Meuse (UBRM) et l'Association Régionale des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la région Grand-Est (ARGE) ne constituent pas moins un rouage essentiel dans l'organisation de la pêche de loisir. L'arrivée d'Éric TAVOSO, nouveau Directeur de l'UBRM est l'occasion de faire un point sur ces instances.

Afin d'être en concordance avec l'organisation des Agences de l'Eau, les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique se sont rassemblées en "Unions de Bassin". L'Union des Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Bassin Rhin-Meuse est ainsi l'une des six unions de bassin comprises dans le réseau associatif de la pêche en France.

L'UBRM comporte sept fédérations adhérentes membres de droit (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges), une fédération adhérente au titre de membre associé (Haute-Marne) ainsi qu'un membre coopté (Association Saumon-Rhin).



Michel Balay, président de l'UBRM et Michel Adam, président de l'ARGE, encadrant Claude Roustan, président de la FNPF lors des assemblées générales des instances régionales de la pêche à Sedan en octobre 2021.



Elle a pour principales missions la coordination et l'appui technique aux fédérations.

L'UBRM a pour objet d'assurer la concertation entre les structures et la coordination de leurs actions au niveau du bassin. Elle vise ainsi à valoriser le travail des fédérations et de l'association Saumon-Rhin à l'échelle du bassin Rhin-Meuse, animer le partenariat unissant les structures à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et joue un rôle important dans la concertation en défendant l'intérêt des milieux naturels.

De façon concrète, un bilan analysant le fonctionnement de chaque fédération a été réalisé. Il s'agit désormais, au cours des prochains mois, de développer des études communes (écrevisses, plans d'eau, suivis thermiques...) mais aussi de valoriser ces travaux. De même, il est nécessaire de doter chaque fédération d'un socle commun de connaissances afin qu'elles puissent défendre les milieux dans les débats sociétaux. Enfin, le renforcement des partenariats tant techniques que financiers est une priorité.

Trois questions**à Eric TAVOSO****(directeur de l'UBRM)****QUELQUES MOTS DE PRÉSENTATION PROFESSIONNELLE ?**

A l'issue de mon cursus universitaire, environnementaliste convaincu, j'ai intégré la Fédération de pêche de Meurthe-et-Moselle en 1994 avant d'en prendre sa direction en 2003. Fort de cette longue expérience, j'ai postulé et pris la tête de l'UBRM en mai 2021.

JUSTEMENT, POURQUOI AVOIR QUITTÉ LA TÊTE D'UNE FÉDÉRATION RECONNUE AU SEIN DE LAQUELLE TU TRAVAILLAIS AVEC UNE ÉQUIPE DE SALARIÉS ET TE RISQUER DANS UNE TELLE STRUCTURE ?

C'est justement parce que depuis plusieurs années, je constatais les limites des politiques environnementales départementales que j'ai eu envie de développer des projets à une dimension supérieure.

Je suis, en effet, intimement convaincu que la Région est la bonne échelle de gestion pour imaginer et développer des projets ambitieux alliant la défense des milieux aquatiques et l'épanouissement de la pêche de loisir. Dans ce contexte, si des symbioses ont pu être développées avec des partenaires naturels, d'autres restent à conforter.

EN QUELQUES MOTS, QUELLES SONT TES PRINCIPALES MISSIONS OU OBJECTIFS ?

Au-delà des partenariats évoqués qu'il convient d'asseoir ou de développer, j'ai à cœur de renforcer les liens entre les fédérations. La crise sanitaire a, comme dans de nombreux secteurs, laissé des traces. Il est nécessaire que chacun (ré)apprenne à se connaître et à travailler ensemble sur des projets transversaux.

Il est également nécessaire de développer les retours d'expériences relatifs à des projets portés par les fédérations. Il existe au sein des structures de la pêche, un savoir-faire certain souvent méconnu des partenaires ou des pêcheurs.

D'avantage de valorisation de ces travaux permettrait également aux pêcheurs de mieux appréhender le rôle des fédérations et comprendre à quoi sert l'argent de sa carte de pêche.

L'Association Régionale des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la région Grand-Est regroupe les fédérations des dix départements de la région Grand Est.

Sa mission principale est de développer l'attractivité de la pêche associative au niveau régional. Comme l'UBRM, la structure vise à favoriser la concertation des fédérations afin d'homogénéiser les politiques de développement halieutiques à l'échelle régionale.

Afin de mieux connaître les pêcheurs, valoriser l'impact économique de la pêche de loisir et identifier les leviers potentiels de développement, une vaste étude du poids socio-économique est en cours d'élaboration.

Dans un même temps, en cette période de renouvellement des conseils d'administration des structures, il s'agit de préparer la formation des nouveaux élus afin que ces derniers puissent au mieux appréhender les grands enjeux environnementaux et soient, dans les

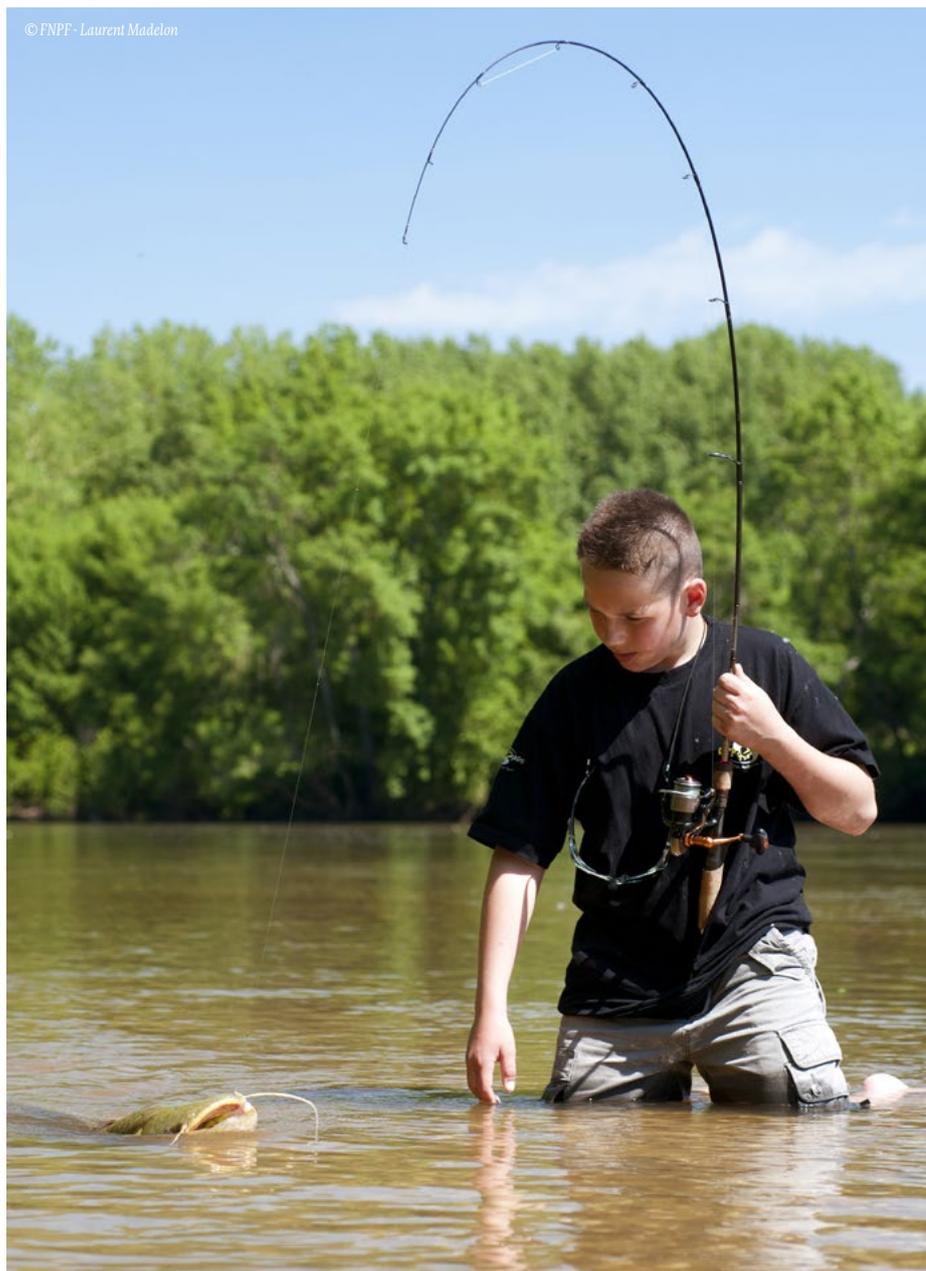
meilleurs délais, en capacité de gérer les structures départementales.

Enfin, il s'agit de favoriser l'information entre les fédérations afin que dans le développement de la pêche de loisir, les fédérations en avance puissent faire bénéficier les structures retardataires de leur savoir-faire, puis dans un second temps, valoriser ces expériences auprès des partenaires et du grand public.

Que ce soit l'UBRM ou l'ARGE, ces structures sont les intermédiaires incontournables entre la fédération nationale et les fédérations départementales, les instances régionales de la pêche sont appelées à devenir le lien entre partenaires et le monde de la pêche en priorisant toujours la défense des milieux et les valeurs de la pêche associative.

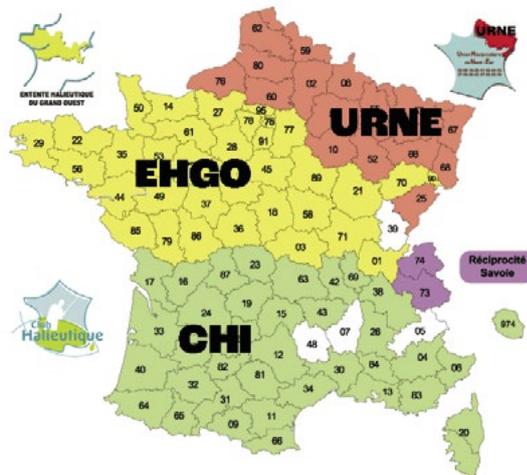


© FNPF - Laurent Madelon



RÉCIPROCITÉ 2022

AVEC LA CARTE DE PÊCHE INTERFÉDÉRALE
PÊCHEZ PLUS LOIN...



La carte de pêche Interfédérale à 100€ permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE.

CALENDRIER DES HEURES DES LEVERS ET DES COUCHERS DU SOLEIL

JANVIER			FEBVIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
S 1	08h43	16h46	M 1	08h17	17h32	M 1	07h26	18h20	V 1	07h20	20h09	D 1	06h20	20h55	M 1	05h41	21h36
D 2	08h43	16h47	M 2	08h15	17h34	M 2	07h24	18h21	S 2	07h18	20h11	L 2	06h19	20h57	J 2	05h41	21h37
L 3	08h43	16h48	J 3	08h14	17h35	J 3	07h22	18h23	D 3	07h16	20h12	M 3	06h17	20h58	V 3	05h40	21h38
M 4	08h43	16h49	V 4	08h12	17h37	V 4	07h20	18h25	L 4	07h14	20h14	M 4	06h15	21h00	S 4	05h39	21h39
M 5	08h42	16h50	S 5	08h11	17h39	S 5	07h18	18h26	M 5	07h11	20h15	J 5	06h14	21h01	D 5	05h39	21h40
J 6	08h42	16h52	D 6	08h09	17h40	D 6	07h16	18h28	M 6	07h09	20h17	V 6	06h12	21h03	L 6	05h38	21h41
V 7	08h42	16h53	L 7	08h08	17h42	L 7	07h14	18h30	J 7	07h07	20h18	S 7	06h10	21h04	M 7	05h38	21h42
S 8	08h41	16h54	M 8	08h06	17h44	M 8	07h12	18h31	V 8	07h05	20h20	D 8	06h09	21h06	M 8	05h38	21h42
D 9	08h41	16h55	M 9	08h04	17h46	M 9	07h10	18h33	S 9	07h03	20h22	L 9	06h07	21h07	J 9	05h37	21h43
L 10	08h40	16h57	J 10	08h03	17h47	J 10	07h08	18h34	D 10	07h01	20h23	M 10	06h06	21h09	V 10	05h37	21h44
M 11	08h39	16h58	V 11	08h01	17h49	V 11	07h05	18h36	L 11	06h59	20h25	M 11	06h04	21h10	S 11	05h37	21h45
M 12	08h39	17h00	S 12	07h59	17h51	S 12	07h03	18h38	M 12	06h57	20h26	J 12	06h03	21h12	D 12	05h36	21h45
J 13	08h38	17h01	D 13	07h57	17h53	D 13	07h01	18h39	M 13	06h55	20h28	V 13	06h01	21h13	L 13	05h36	21h46
V 14	08h37	17h02	L 14	07h55	17h54	L 14	06h59	18h41	J 14	06h53	20h29	S 14	06h00	21h14	M 14	05h36	21h46
S 15	08h37	17h04	M 15	07h54	17h56	M 15	06h57	18h42	V 15	06h51	20h31	D 15	05h59	21h16	M 15	05h36	21h47
D 16	08h36	17h05	M 16	07h52	17h58	M 16	06h55	18h44	S 16	06h49	20h32	L 16	05h57	21h17	J 16	05h36	21h47
L 17	08h35	17h07	J 17	07h50	17h59	J 17	06h52	18h46	D 17	06h47	20h34	M 17	05h56	21h18	V 17	05h36	21h48
M 18	08h34	17h08	V 18	07h48	18h01	V 18	06h50	18h47	L 18	06h45	20h36	M 18	05h55	21h20	S 18	05h36	21h48
M 19	08h33	17h10	S 19	07h46	18h03	S 19	06h48	18h49	M 19	06h43	20h37	J 19	05h54	21h21	D 19	05h36	21h48
J 20	08h32	17h12	D 20	07h44	18h05	D 20	06h46	18h50	M 20	06h41	20h39	V 20	05h52	21h22	L 20	05h37	21h48
V 21	08h31	17h13	L 21	07h42	18h06	L 21	06h44	18h52	J 21	06h39	20h40	S 21	05h51	21h24	M 21	05h37	21h49
S 22	08h30	17h15	M 22	07h40	18h08	M 22	06h42	18h54	V 22	06h37	20h42	D 22	05h50	21h25	M 22	05h37	21h49
D 23	08h29	17h16	M 23	07h38	18h10	M 23	06h39	18h55	S 23	06h35	20h43	L 23	05h49	21h26	J 23	05h37	21h49
L 24	08h28	17h18	J 24	07h36	18h11	J 24	06h37	18h57	D 24	06h33	20h45	M 24	05h48	21h27	V 24	05h38	21h49
M 25	08h26	17h20	V 25	07h34	18h13	V 25	06h35	18h58	L 25	06h31	20h46	M 25	05h47	21h29	S 25	05h38	21h49
M 26	08h25	17h21	S 26	07h32	18h15	S 26	06h33	19h00	M 26	06h29	20h48	J 26	05h46	21h30	D 26	05h39	21h49
J 27	08h24	17h23	D 27	07h30	18h16	D 27	07h31	20h01	M 27	06h28	20h49	V 27	05h45	21h31	L 27	05h39	21h49
V 28	08h23	17h25	L 28	07h28	18h18	L 28	07h29	20h03	J 28	06h26	20h51	S 28	05h44	21h32	M 28	05h40	21h49
S 29	08h21	17h27				M 29	07h27	20h04	V 29	06h24	20h52	D 29	05h43	21h33	M 29	05h40	21h49
D 30	08h20	17h28				M 30	07h24	20h06	S 30	06h22	20h54	L 30	05h43	21h34	J 30	05h41	21h49
L 31	08h19	17h30				J 31	07h22	20h08				M 31	05h42	21h35			

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
V 1	05h41	21h48	L 1	06h15	21h19	J 1	07h00	20h21	S 1	07h45	19h16	M 1	07h35	17h14	J 1	08h22	16h38
S 2	05h42	21h48	M 2	06h17	21h17	V 2	07h02	20h19	D 2	07h47	19h13	M 2	07h37	17h12	V 2	08h23	16h38
D 3	05h43	21h48	M 3	06h18	21h16	S 3	07h03	20h17	L 3	07h48	19h11	J 3	07h38	17h11	S 3	08h25	16h37
L 4	05h44	21h47	J 4	06h20	21h14	D 4	07h05	20h15	M 4	07h50	19h09	V 4	07h40	17h09	D 4	08h26	16h37
M 5	05h44	21h47	V 5	06h21	21h13	L 5	07h06	20h12	M 5	07h51	19h07	S 5	07h42	17h07	L 5	08h27	16h36
M 6	05h45	21h46	S 6	06h23	21h11	M 6	07h08	20h10	J 6	07h53	19h05	D 6	07h43	17h06	M 6	08h28	16h36
J 7	05h46	21h46	D 7	06h24	21h09	M 7	07h09	20h08	V 7	07h54	19h03	L 7	07h45	17h04	M 7	08h29	16h36
V 8	05h47	21h45	L 8	06h25	21h08	J 8	07h11	20h06	S 8	07h56	19h01	M 8	07h47	17h03	J 8	08h30	16h35
S 9	05h48	21h45	M 9	06h27	21h06	V 9	07h12	20h04	D 9	07h58	18h59	M 9	07h48	17h01	V 9	08h32	16h35
D 10	05h49	21h44	M 10	06h28	21h04	S 10	07h14	20h02	L 10	07h59	18h56	J 10	07h50	17h00	S 10	08h33	16h35
L 11	05h50	21h43	J 11	06h30	21h02	D 11	07h15	19h59	M 11	08h01	18h54	V 11	07h52	16h58	D 11	08h34	16h35
M 12	05h51	21h42	V 12	06h31	21h01	L 12	07h17	19h57	M 12	08h02	18h52	S 12	07h53	16h57	L 12	08h34	16h35
M 13	05h52	21h42	S 13	06h33	20h59	M 13	07h18	19h55	J 13	08h04	18h50	D 13	07h55	16h56	M 13	08h35	16h35
J 14	05h53	21h41	D 14	06h34	20h57	M 14	07h20	19h53	V 14	08h05	18h48	L 14	07h57	16h55	M 14	08h36	16h35
V 15	05h54	21h40	L 15	06h36	20h55	J 15	07h21	19h51	S 15	08h07	18h46	M 15	07h58	16h53	J 15	08h37	16h35
S 16	05h55	21h39	M 16	06h37	20h53	V 16	07h23	19h49	D 16	08h09	18h44	M 16	08h00	16h52	V 16	08h38	16h36
D 17	05h56	21h38	M 17	06h38	20h51	S 17	07h24	19h46	L 17	08h10	18h42	J 17	08h01	16h50	S 17	08h39	16h36
L 18	05h57	21h37	J 18	06h40	20h49	D 18	07h26	19h44	M 18	08h12	18h40	V 18	08h03	16h49	D 18	08h39	16h36
M 19	05h59	21h36	V 19	06h41	20h47	L 19	07h27	19h42	M 19	08h13	18h38	S 19	08h05	16h48	L 19	08h40	16h36
M 20	06h00	21h35	S 20	06h43	20h45	M 20	07h29	19h40	J 20	08h15	18h36	D 20	08h06	16h47	M 20	08h40	16h37
J 21	06h01	21h34	D 21	06h44	20h43	M 21	07h30	19h38	V 21	08h17	18h34	L 21	08h08	16h46	M 21	08h41	16h37
V 22	06h02	21h32	L 22	06h46	20h42	J 22	07h32	19h35	S 22	08h18	18h32	M 22	08h09	16h45	J 22	08h41	16h38
S 23	06h03	21h31	M 23	06h47	20h40	V 23	07h33	19h33	D 23	08h20	18h30	M 23	08h11	16h44	V 23	08h42	16h38
D 24	06h05	21h30	M 24	06h49	20h38	S 24	07h35	19h31	L 24	08h22	18h28	J 24	08h12	16h43	S 24	08h42	16h39
L 25	06h06	21h29	J 25	06h50	20h35	D 25	07h36	19h29	M 25	08h23	18h27	V 25	08h14	16h42	D 25	08h42	16h40
M 26	06h07	21h27	V 26	06h52	20h33	L 26	07h38	19h27	M 26	08h25	18h25	S 26	08h15	16h41	L 26	08h43	16h41
M 27	06h09	21h26	S 27	06h53	20h31	M 27	07h39	19h24	J 27	08h27	18h23	D 27	08h17	16h40	M 27	08h43	16h41
J 28	06h10	21h25	D 28	06h55	20h29	M 28	07h41	19h22	V 28	08h28	18h21	L 28	08h18	16h40	M 28	08h43	16h42
V 29	06h11	21h23	L 29	06h56	20h27	J 29	07h42	19h20	S 29	08h30	18h19	M 29	08h19	16h39	J 29	08h43	16h43
S 30	06h13	21h22	M 30	06h58	20h25	V 30	07h44	19h18	D 30	07h32	17h17	M 30	08h21	16h39	V 30	08h43	16h44
D 31	06h14	21h20	M 31	06h59	20h23				L 31	07h33	17h16				S 31	08h43	16h45

Calendrier à titre indicatif réalisé par la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. La pêche est autorisée 1/2 heure avant et après les heures spécifiées dans ce calendrier.

ARRÊTÉ PÊCHE 2022

À VOS MARQUES, PRÊTS, PÊCHEZ

Dates et horaires de pêche

	1 ^{ère} catégorie	2 ^e catégorie
GÉNÉRALE	12 mars au 18 septembre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
TRUITES ET OMBLES	12 mars au 18 septembre	12 mars au 18 septembre
OMBRE COMMUN	21 mai au 18 septembre	21 mai au 31 décembre
BROCHET	30 avril au 18 septembre	1 ^{er} janvier au 30 janvier et du 30 avril au 31 décembre
SANDRE	28 mai au 18 septembre	1 ^{er} janvier au 30 janvier et du 28 mai au 31 décembre
ANGUILLE JAUNE	15 avril au 15 juillet	15 avril au 15 juillet
ANGUILLE ARGENTÉE	Interdite	Interdite
ECREVISSES AUTOCHTONES	Interdite	Interdite
ECREVISSES EXOTIQUES	12 mars au 18 septembre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
GRENOUILLES VERTES ET ROUSSES	21 mai au 18 septembre	21 mai au 18 septembre
AUTRES GRENOUILLES	Interdite	Interdite

NB : les jours indiqués sont inclus dans les périodes d'ouverture générale.

Les cours d'eau et plans d'eau du département

(cf. carte au verso)

CATÉGORIE

PISCICOLE

2^e catégorie

La Meuse, la Chiers, la Bar, les étangs de Bairon, la Sormonne (en aval du pont d'Haudrecy), la Semoy, le Viroin (en aval du ru de Luve), l'Aisne, l'Avègres (en aval de l'ancien Moulin d'Avègres à Séchault), l'Aire, la Vaux (en aval du déversoir de La Neuville les Wasigny), le ruisseau de Saulces (en aval du pont du chemin de fer d'Alland'Huy), le Canal de l'Est, le Canal des Ardennes, le Canal latéral à l'Aisne, la retenue des Vieilles-Forges (du pont des Aulnes au barrage des Vieilles-Forges), le Gland (en amont du pont sur le CD 10 reliant Brognon à Signy-le-Petit), les étangs de la Motte, de la Vieille Forge, de la Fermière et du Gland.

1^{ère} catégorie

Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau non désignés en 2^e catégorie.

COURS D'EAU

DU DOMAINE PUBLIC

2^e catégorie

La Meuse, l'Aisne (à partir du pont de Mouron) la Chiers (à partir de la Ferté sur Chiers), la Semoy, le canal des Ardennes, le canal de l'Est, le canal latéral à l'Aisne le lac des Vieilles-Forges et les étangs de Bairon.

1^{ère} catégorie

L'Ennemanne et le ruisseau de Lametz sur leur partie longeant le canal.

RÉSERVES

DE PÊCHE

Etang de Bairon

Réservoir supérieur de Bairon : réserve de la totalité de l'étang supérieur, sauf une portion de 200 m de largeur sur toute la longueur de la digue séparant les 2 étangs, y compris le contre-fossé longeant l'étang (communes de Bairon et ses environs et Sauvile),

Réserve en aval de l'ouvrage des six pales sur une largeur de 40 m, une longueur de 80 m, y compris les aqueducs jusqu'au grilles posées dans l'étang supérieur, réserve délimitée par des bouées dont la pose incombe aux attributaires des droits de pêche, Réserve du contre-fossé sud longeant l'étang inférieur sur toute sa longueur (commune de Bairon et ses environs),

Réserve de l'aval immédiat du barrage sud de l'étang inférieur jusqu'au canal et jusqu'à 50 m, en aval du petit barrage situé à proximité de la maison cantonnière de la prise d'eau du Bairon.

La Faux

Réserve de la Faux, de la confluence avec la Meuse jusqu'au premier pont, sur les deux rives.

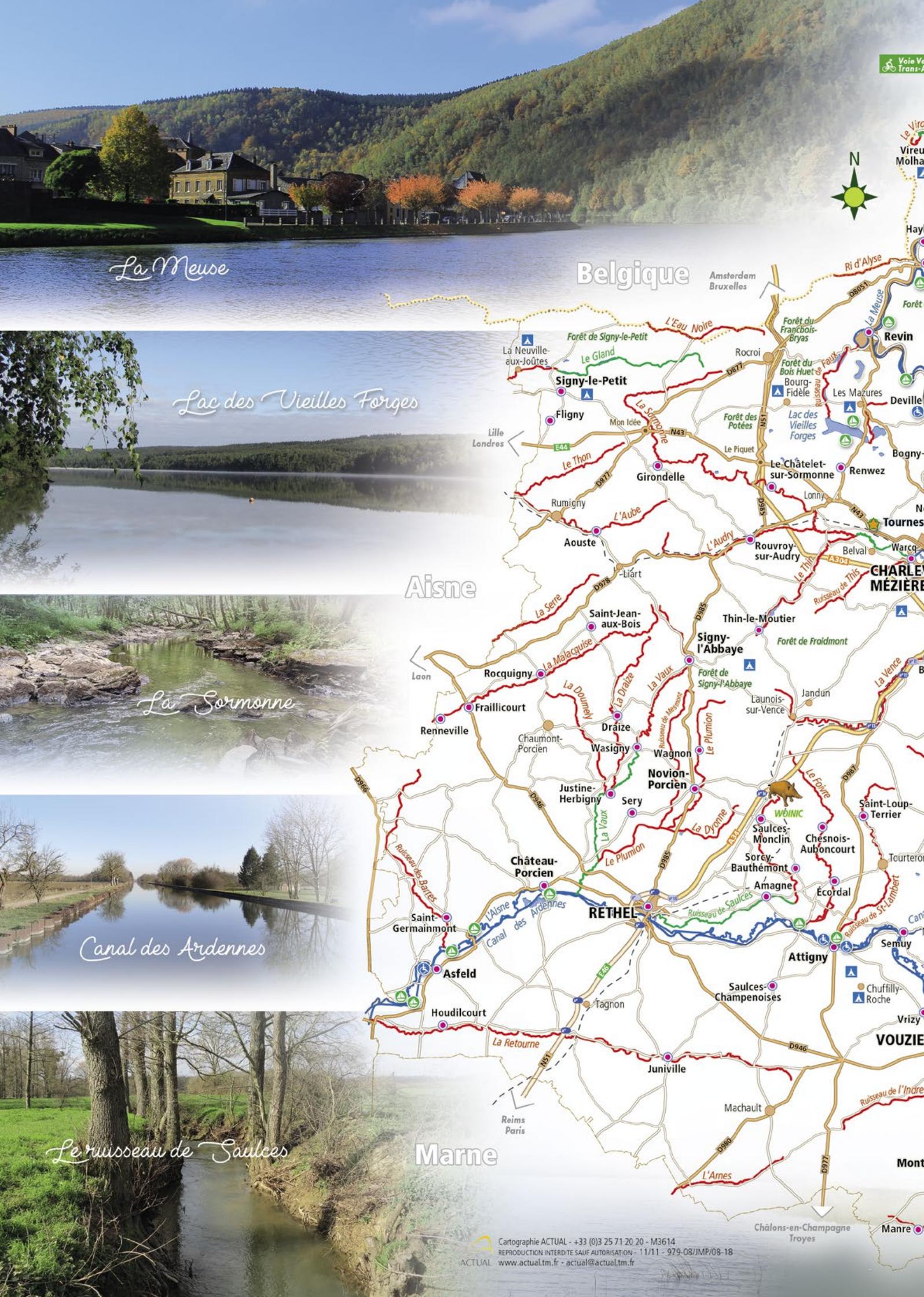
Lac des Vieilles-Forges

Toute la partie de l'emprise EDF en amont du pont des Aulnes (RD 988).

Horaires d'ouverture de la pêche

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil et plus d'une demi-heure après son coucher (heure officielle figurant sur le calendrier de la poste).

Cf. calendrier p 16.



La Meuse

Lac des Vieilles Forges

La Sormonne

Canal des Ardennes

Le ruisseau de Saulces

Belgique

Aisne

Marne

RETHEL

Voie Verte Trans-A





CARTE PISCICOLE DES ARDENNES.



La Semoy

La Givonne

Etang de Bairon

Meuse

L'Aisne

Tailles légales de captures

TRUITES, SAUMON DE FONTAINE	Générale : 23 cm Parcours URNE AP 2018-220* : 30 cm Sur l'Alyse : 18 cm
OMBRE COMMUN	35 cm
BROCHET	60 cm
SANDRE	2 ^e catégorie : 50 cm
BLACK-BASS	30 cm
GRENOUILLES VERTES ET ROUSSES	8 cm
AUTRES ESPÈCES	Se reporter à la réglementation générale

* Pour connaître les parcours concernés par l'Arrêté Préfectoral n° 2018-220, consultez www.peche08.fr.

Les poissons et les grenouilles doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille minimale.

La longueur des poissons est mesurée du bout du museau (pointe de la tête pour l'écrevisse) à l'extrémité de la queue déployée, la longueur du corps d'une grenouille est mesurée du bout du museau au cloaque.

Nb de captures autorisées

Salmonidés

4 salmonidés (truites fario et arc-en-ciel, saumon de fontaine, omble chevalier et ombre commun) par jour et par pêcheur. Excepté pour les parcours spécifiques cités ci-dessous.

Pêche interdite du saumon atlantique et de la truite de mer.

Carnassiers

2^e catégorie : 3 carnassiers (sandre, brochet et/ou black-bass) dont **2 brochets** au maximum par jour et par pêcheur.

1^{ère} catégorie : 2 brochets par jour et par pêcheur.

Parcours spécifiques

URNE concernés par l'Arrêté Préfectoral 2018-220

Le nombre de captures par pêcheur de loisir et par jour est fixé à 2 salmonidés, truite ou ombre commun, soit :

2 truites fario de plus de 30 cm,

ou

1 truite fario de plus de 30 cm

et **1 ombre commun** de plus de 35 cm,

ou

2 ombres commun de plus de 35 cm.

Extrait de l'article L.436-1 du code de l'environnement

« Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit se justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique [...] avoir versé sa cotisation statutaire et s'être acquittée de la redevance visée à l'article L. 213-10-12. »

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site de la fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique www.peche08.fr.

Modes de pêche autorisés

1^{ère} catégorie

1 seule ligne (sauf en domaine public : 2 lignes), munie de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montés sur canne.

6 balances pour la pêche des espèces d'écrevisses exotiques envahissantes uniquement (écrevisse américaine, signal et rouge de Louisiane) du 12 mars au 18 septembre 2022. La pêche des écrevisses autochtones (écrevisse à pattes grêles, à pieds rouges, à pieds blancs et des torrents) est interdite !

2^e catégorie

4 lignes munies de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montés sur canne.

6 balances pour la pêche des espèces d'écrevisses exotiques envahissantes uniquement (écrevisse américaine, signal et rouge de Louisiane) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. La pêche des écrevisses autochtones (écrevisse à pattes grêles, à pieds rouges, à pieds blancs et des torrents) est interdite !

1 seule carafe ou bouteille d'une contenance maximum de 2 litres pour la pêche des vairons et autres poissons servant d'amorce. Interdit en 1^{ère} catégorie.

Pêche de nuit

La pêche de la carpe de nuit est autorisée, dans le département des Ardennes, sur l'ensemble des parcours de pêche du domaine public de deuxième catégorie piscicole (cf. paragraphe « Catégorie de cours d'eau » pour en connaître la liste) à l'exception des parcours suivants où elle est interdite :

- L'étang de Bairon,
- Lac des Vieilles-Forges du 1^{er} au 31/01/2022 puis du 01/10 au 31/12/2022,
- Et toute l'année sur les parties suivantes du lac des Vieilles-Forges : RD 988, lieu-dit "Pont des Aulnes", de la confluence du ruisseau des Prises Pierret au barrage de retenue (côté les Mazures).

Seule la pêche à la bouillette et aux appâts végétaux est autorisée.

Aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée pendant les heures d'interdiction légales, soit ½ heure après le coucher du soleil jusqu'à ½ heure avant son lever (décret n°2004-599 du 18/06/2004 modifiant l'art. R. 236-19 du code de l'environnement).

Modes de pêche prohibés

La pêche de nuit de l'anguille est interdite.

En 1^{ère} catégorie, l'utilisation **d'asticots** ou autres **larves de diptère** servant d'appât ou **d'amorce est interdite.**

En 1^{ère} catégorie, l'utilisation de la **bouteille** ou de la **carafe**, même pour la pêche de poissons servant d'appâts est **interdite.**

La pêche aux engins et aux filets n'est pas autorisée sur le département des Ardennes.

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, **la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle** est interdite dans les eaux classées en 2^e catégorie.

Pendant la période de fermeture de la pêche du brochet :

- la pêche au lard et au ver manié est interdite.
- la pêche à la dandinette uniquement au ver de terre n'est autorisée qu'à l'aplomb de la canne.

Nul ne peut vendre le produit de sa pêche sans avoir la qualité de pêcheur professionnel.

Le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de la grenouille rousse et de la grenouille verte, qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont **interdits** en toute période dans les conditions déterminées par les décrets du 25 novembre 1977 pris pour l'application de la loi sur la protection de la nature. La pêche des autres espèces de grenouilles est interdite toute l'année sur l'ensemble du département.

NB : Pour les modalités non expressément signalées sur la présente affiche, se reporter à la réglementation générale et à l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Ardennes en 2022.

CARTES DE PÊCHE



cartedepeche.fr

Des étuis pour vos cartes de pêche sont disponibles à la Fédération !



PERSONNE MAJEURE

CPMA	36,20 €
FDAAPPMA	26,20 €
AAPPMA	13,60 €
TOTAL	76,00 €

Carte annuelle "personne majeure"
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche



INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE CHI/EHGO/URNE

CPMA	36,20 €
URNE	24,00 €
FDAAPPMA	26,20 €
AAPPMA	13,60 €
TOTAL	100,00 €

Carte annuelle InterFédérale "personne majeure"
Carte réciprocaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE
1^{ère} et 2^e catégorie - Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 100€)
Permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE



PERSONNE MINEURE

CPMA	2,70 €
FDAAPPMA	10,00 €
AAPPMA	8,30 €
TOTAL	21,00 €

Jeune de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche



DÉCOUVERTE -12 ANS

CPMA	0,50 €
FDAAPPMA	2,75 €
AAPPMA	2,75 €
TOTAL	6,00 €

Jeune de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 6€)



PROMOTIONNELLE DÉCOUVERTE FEMME

CPMA	14,20 €
FDAAPPMA	10,80 €
AAPPMA	10,00 €
TOTAL	35,00 €

Pêche à 1 ligne
1^{ère} et 2^e catégorie
Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 35€)



JOURNALIÈRE

CPMA	3,90 €
FDAAPPMA	6,70 €
AAPPMA	4,40 €
TOTAL	15,00 €

Disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.
1^{ère} et 2^e catégorie. Tous modes de pêche.
Doit y figurer expressément le jour de validité.
Reçoit la CPMA "Journalière" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.



HEBDOMADAIRE

CPMA	13,00 €
FDAAPPMA	10,30 €
AAPPMA	9,70 €
TOTAL	33,00 €

Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre
1^{ère} et 2^e catégorie - Tous modes de pêche (tarif harmonisé : 33€)
Doivent y figurer expressément les jours de validité

HEBDOMADAIRE POUR UN MEMBRE AAPPMA

CPMA	0,00 €
FDAAPPMA	10,30 €
AAPPMA	9,70 €
TOTAL	20,00 €

Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre
1^{ère} et 2^e catégorie - Tous modes de pêche
Carte de pêche sans timbre CPMA "Hebdomadaire". Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA de l'année en cours.
Doivent y figurer expressément les jours de validité.

Ces cotisations sont dues pour l'année entière qui commence le 1^{er} janvier et payables quelle que soit l'époque de l'inscription.

Nombre de cannes autorisées

en fonction de votre carte de pêche et du lieu de pêche.

Selon la carte choisie, l'AAPPMA où vous adhérez et le lieu où vous pêchez le nombre de cannes autorisées n'est pas le même en fonction de différentes situations. Nous avons essayé de vous résumer vos droits en fonction de chaque situation. Cela ne dispense pas de contacter la Fédération locale si vous changez de département !

*2 si domaine public.

1^{ère} catégorie
2^e catégorie

	TYPE DE CARTE		
	AAPPMA privée	AAPPMA public	InterFédérale
Parcours de son AAPPMA d'adhésion	1	2	1*
Département, parcours domaine public	4	4	4
Département, parcours AAPPMA privées	2	2	2
France, parcours domaine public	1	4	4
France, parcours domaine privé AAPPMA privées	0	0	0
France, parcours domaine privé AAPPMA réciprocaire	0	0	0
France, parcours domaine privé non géré (si et seulement si accord du propriétaire écrit)	0	0	0
France, parcours domaine privé non géré (si et seulement si accord du propriétaire écrit)	0	0	0
France, parcours domaine privé non géré (si et seulement si accord du propriétaire écrit)	1	1	1
France, parcours domaine privé non géré (si et seulement si accord du propriétaire écrit)	4	4	4

LA PÊCHE AU FÉMININ

La pêche est depuis toujours considérée comme un loisir essentiellement masculin. Or depuis plusieurs années, l'on remarque de plus en plus de femmes pratiquant la pêche. Les grandes marques de matériel de pêche l'ont déjà bien compris avec la sortie de modèles aux couleurs "féminines". Nous sommes allés à la rencontre d'une jeune pêcheuse ardennaise Pauline Coupaye.



UN BROCHET QUI L'A MARQUÉE DE PART SA ROBE NOIRE



EN PLEINE ACTION DE PÊCHE SUR LE CANAL

BONJOUR PAULINE, POURRAIS-TU TE PRÉSENTER BRIÈVEMENT ?

Bonjour. Je m'appelle donc Pauline Coupaye, j'ai 24 ans, j'habite Ville-sur-Lumes et je suis agent hospitalier. Je suis adhérente à l'AAPPMA de la Carolo-Villersoise depuis 2 ans.

COMMENT AS-TU DÉCOUVERT LA PÊCHE ?

Déjà toute petite j'accompagnais souvent mon oncle lors de ses parties de pêche. Je ne pratiquais pas mais j'ai toujours été intéressée par les poissons qu'il attrapait. Par la suite, j'ai rencontré mon compagnon Quentin qui lui s'est mis depuis 3 ans à pêcher intensément mais est pêcheur depuis l'enfance.

À QUELLE FRÉQUENCE PRATIQUES-TU LA PÊCHE ?

Pratiquement tous les jours, même pour une sortie d'1/2h seulement. Mon compagnon et moi avons la chance de sortir du travail en début d'après-midi, ce qui nous permet d'être souvent au bord de l'eau. J'apprécie surtout la période de l'ouverture du carnassier, un peu moins l'hiver mais les conditions météo ne sont pas un frein à nos sorties.

VAS-TU SOUVENT SEULE À LA PÊCHE ?

Très peu, je suis souvent accompagnée par mon compagnon, mais il m'arrive de faire quelques sessions courtes seule en sortant du travail. En revanche, durant une période je me suis forcée à y aller seule pour apprendre à me débrouiller sans aide extérieure.

AS-TU DES SECTEURS ET TECHNIQUES DE PÊCHE PRIVILÉGIÉS ?

Je pêche essentiellement en canal car malgré les herbiers il regorge de carnassiers. J'apprécie en particulier les secteurs du côté de Sedan, Remilly-Aillicourt et Pont-à-Bar. J'ai aussi beaucoup pêché en Meuse et petite Meuse du côté de Nouzonville. Il m'arrive aussi parfois de pratiquer dans l'étang de Villers-Semeuse.

Ma technique favorite est la pêche du carnassier aux leurres. Je favorise les leurres métalliques tels que les cuillers ou les lames vibrantes. De temps en temps, j'aime aussi me poser devant une canne au vif lorsque mon compagnon pêche la carpe.

REVUE



RENCONTRE AVEC UN JOLI MOUSTACHU D'1M50 POUR PAULINE

RENCONTRE AVEC PAULINE COUPAYE, JEUNE PÊCHEUSE ARDENNAISE

CONNAIS-TU D'AUTRES FEMMES QUI PRATIQUENT LA PÊCHE ?

Personnellement non, mais j'ai des connaissances, j'en rencontre quelques-unes car je côtoie régulièrement les membres de l'AAPPMA "La Carolo Villeroise". D'un autre côté, j'entends souvent des réflexions négatives de la part de mes amies ou collègues femmes, qui ne comprennent pas pourquoi j'aime autant la pêche. Je pense que les femmes, de manière générale, ont une mauvaise image de la pêche (les vers de terre, toucher le poisson...).

PENSES-TU QU'ÊTRE UNE FEMME DANS LA PRATIQUE DE LA PÊCHE PEUT VOUS APPORTER DES APTITUDES PAR RAPPORT AUX HOMMES ?

Oui je pense. Tout d'abord nous sommes plus délicates, mon ami a d'ailleurs modifié sa façon de pêcher en m'observant. Nous sommes aussi beaucoup plus à l'écoute, il m'arrive souvent d'aller demander des conseils aux autres pêcheurs au bord de l'eau. J'ai aussi pu remarquer en pêchant avec mon compagnon que je suis plus patiente.

QUE T'APPORTE LA PRATIQUE DE LA PÊCHE D'UN POINT DE VUE PERSONNEL ?

C'est tout d'abord un loisir qui m'apaise, qui me permet de souffler après le travail. Le contact et la communion avec la nature sont aussi très importants pour moi.

QUELS CONSEILS POURRAIS-TU DONNER À UNE FEMME POUR LUI DONNER L'ENVIE D'ALLER À LA PÊCHE ?

Je pense qu'il faudrait qu'elle accompagne quelqu'un qui pratique une pêche active (leurre, mouche...), car pour beaucoup de femmes, la pêche se résume à attendre assise devant un bouchon. Aujourd'hui il existe plein de techniques de pêche différentes, nous ne sommes plus obligé(e)s de manipuler des vers ou des asticots.

UN PETIT MESSAGE PERSONNEL À FAIRE PASSER ?

Mesdames, ne craignez pas d'aller à la pêche, c'est un loisir qui détend et qui permet de passer des moments de tranquillité au bord de l'eau en pleine nature. Il existe beaucoup de techniques différentes qui peuvent plaire à différents profils. De plus, aujourd'hui il existe du matériel avec des couleurs un peu plus vives et "féminines", j'y suis d'ailleurs très sensible. Ce n'est pas parce que l'on va à la pêche que l'on ne peut pas prendre soin de soi et rester féminine.



PAULINE ET SON PREMIER BROCHET

L'ASSURANCE,



C'EST AUSSI NOTRE MÉTIER.



RÉALISEZ VOTRE DEVIS D'ASSURANCE
EN QUELQUES MINUTES

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



NORD EST

Offres soumises à conditions. Les contrats d'assurance automobile et habitation sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. TVA : FR95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST - Société coopérative à capital variable - Agréée en tant qu'établissement de Crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° ORIAS 07 022 663 - RCS Reims n° 394 157 085 - Siège social : 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

Vous êtes pêcheur...

Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES !

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte Le réseau de transport d'électricité

Pêchez ces conseils sans modération

MATÉRIELS CONCERNÉS

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex. : lancers)

CONSIGNES À RESPECTER

- **Pour connaître les zones à risque**, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- **Si vous ne connaissez pas la zone de pêche**, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.
- **Évitez de pêcher près des lignes électriques**, y compris si vous pêchez en bateau.
- **Évitez tout passage** avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- **Tenez votre canne à pêche en position horizontale** lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- **Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.**

Pour toute information complémentaire, consultez electricite-prudence.fr

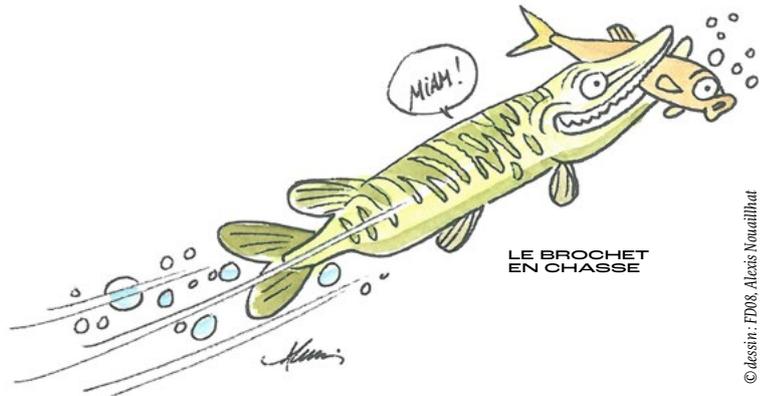
En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage au **09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.**



© FNPF, Laurent Madelon

Le brochet, de son nom latin *Esox lucius*, est reconnaissable avec son corps allongé et sa nageoire dorsale très reculée. Son museau, large et aplati est dit en « bec de canard ». Le jeune brochet possède des rayures sur les flancs qui se transforment en tâches alignées longitudinalement avec l'âge. La couleur de l'espèce va du vert clair au vert olive en fonction de l'environnement : jaune en eau saumâtre (eau douce salée), vert dans les eaux riches en végétation et quasiment noir dans les étangs très vaseux. La taille moyenne de l'espèce est de 50-60 cm mais peut atteindre 90-100 cm (8 kg) pour un âge de 10-12 ans, voire plus de 130 cm (15 kg) pour un individu de 15 ans. Le brochet préfère des eaux calmes et peu profondes avec un couvert végétal dense lui assurant une abondance de proies. Il se retrouve dans les rivières de deuxième catégorie et de plus en plus dans les parties aval de première catégorie. Ce poisson compte parmi les plus grands carnassiers des eaux douces françaises. Il chasse de jour à l'affût avec une approche lente et une détente fulgurante (position caractéristique en S).

LES FRAYÈRES À BROCHET : SITES DE BIODIVERSITÉ



© dessin : FD08, Alexis Nouaillhat

Menaces sur l'espèce et mesures de protection

Le brochet, bien que présent dans la majorité de la France, voit ses populations diminuer du fait de la pollution de l'eau, de la surpêche, de la rupture de la continuité écologique (barrages, seuils, digues...) mais surtout de la disparition des zones humides (drainage agricole, construction...). Toutes ces menaces contribuent à classer le brochet dans la catégorie « espèce vulnérable » de la liste rouge française de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

L'arrêté ministériel du 8 décembre 1988 permet de protéger plusieurs espèces de poissons sur le territoire français, parmi elles le brochet, en interdisant la dégradation de leurs milieux dont les lieux de reproduction. Il ne faut pas non plus oublier les dates d'ouvertures spécifiques de la pêche du brochet ainsi que les quotas imposés (2 brochets/jours). De plus, les tailles légales de capture, 50 cm en France et 60 cm dans les Ardennes, permettent une protection plus accrue de l'espèce.

Une espèce bioindicatrice

Le brochet est une espèce bioindicatrice, sa présence ou non dans un cours d'eau de 2^e catégorie renseigne sur les caractéristiques écologiques du milieu. L'espace vital du brochet est très étendu et varié et les milieux qu'ils colonisent différents et spécifiques, sa protection permet celle de nombreuses autres espèces, c'est pourquoi il est également qualifié d'espèce parapluie. Par exemple, les frayères à brochet sont favorables pour la biodiversité, elles profitent à d'autres poissons, à des amphibiens, à des oiseaux, à des insectes et à une végétation caractéristique.

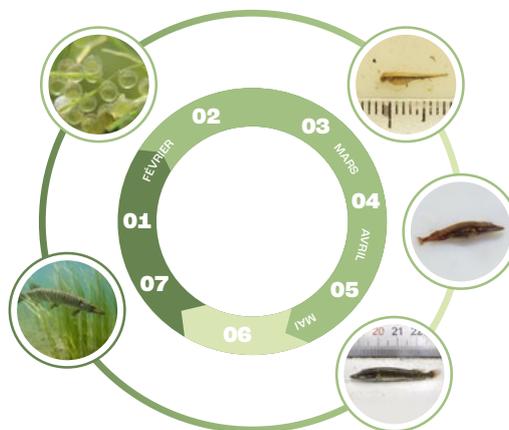
LE SAVIEZ-VOUS ?
GRÂCE À UN SYSTÈME RAMIFIÉ DE PORES LE LONG DE SON CORPS, LE BROCHET PEUT « ENTENDRE » SON ENVIRONNEMENT À LA MANIÈRE DE L'OREILLE INTERNE HUMAINE.
IL CAPTE AINSI DES ONDES SONORES QUI PROVIENNENT DU COURANT D'EAU OU DES MOUVEMENTS D'AUTRES ANIMAUX.



© dessin : FD08, Alexis Nouaillhat

Son cycle de vie particulier

Le brochet est l'espèce la plus représentative de la migration latérale : il sort du lit mineur du cours d'eau pour aller se reproduire dans des prairies inondées ou des bras morts. Les femelles déposent leurs œufs sur de la végétation immergée, c'est une espèce phytophile (en grec phyto signifie plante et phile aime). Le temps de submersion des prairies humides est donc un point primordial pour le succès de la reproduction de l'espèce.



LE SAVIEZ-VOUS ?
LA SORTIE
DES BROCHETONS
DES FRAYÈRES
COÏNCIDE AVEC
LE PIC DE
REPRODUCTION
DES CYPRINIDAE
QUI CONSTITUENT
DES PROIES
DE 1^{ER} CHOIX.

01

MIGRATION VERS LES FRAYÈRES

En période de crue, les adultes migrent vers les zones de reproduction.

Généralement, les mâles arrivent en 1^{er} sur les lieux de ponte et 2 à 3 mâles sont comptés pour féconder les œufs d'1 femelle.

Les brochets se montrent fidèles à leurs sites de frai et à leur site de naissance.

02

PONTE

La ponte est fractionnée sur 2 à 5 jours.

Le brochet est une espèce phytophile, un support herbacé est nécessaire à sa reproduction.

Une femelle de 6 kg dépose entre 90 000 et 270 000 œufs sur la végétation immergée.

03

ALEVINS FIXÉS

Les œufs éclosent après une durée d'incubation de 120 degrés jour (soit, par exemple, 12 jours à 10°C).

Les alevins restent fixés à la végétation par une ventouse et leur vésicule vitelline leur sert de réserve alimentaire.

04

ALEVINS NAGEANTS

Les alevins seront nageants au moment de la disparition de leur ventouse après 100°C/jour.

Leur vésicule vitelline disparaîtra au bout de 60-80°C/jour de plus.

Les alevins pourront alors explorer leur environnement et commencer à se nourrir de zooplancton.

05

BROCHETONS

Les alevins continuent leur croissance en consommant l'équivalent de leur poids par jour. Ils acquièrent alors leur morphologie d'adultes et sont appelés brochetons.

Ils se nourrissent de larves d'insectes, de macro-invertébrés et de petits poissons.

06

MIGRATION VERS LA RIVIÈRE

Les brochetons migrent vers la rivière en trouvant refuge dans des zones calmes et riches en végétation appelées nurseries.

Ils y resteront pendant au moins 1 an avant de retrouver le lit de la rivière.

07

CROISSANCE

Dans la rivière, les brochets continuent de croître rapidement.

Ils sont principalement ichtyophages mais peuvent occasionnellement consommer des grenouilles, des écrevisses voire de jeunes oiseaux.

Ils migreront vers les frayères lorsqu'ils auront atteint leur maturité sexuelle qui est plus précoce chez les mâles (1-2 ans) que chez les femelles (2-3 ans).



Isle Salzard, frayère sur l'Aisne à Vandy

Caractéristiques et rôles des frayères

La frayère est le lieu où le poisson va déposer ses œufs.

Le brochet utilise des annexes hydrauliques comme frayères. Les annexes hydrauliques sont des zones humides en relation permanente ou temporaire avec le cours d'eau, elles sont dans le champ d'expansion naturel des crues.

Elles sont donc immergées au moins une partie de l'année et peuvent s'assécher naturellement en été. Les prairies inondées, les bras morts, les fossés ou encore les marais constituent des annexes hydrauliques.

Les prairies humides inondées représentent les frayères les plus efficaces pour le brochet mais il peut également exploiter d'autres annexes, cela dépend surtout de leurs caractéristiques.

Si les annexes hydrauliques jouent un rôle majeur dans la biodiversité en permettant la reproduction de certaines espèces piscicoles et en accueillant une faune et une flore riches et diversifiées, elles permettent également un bon état des cours d'eau. En effet, les annexes servent à la régulation hydraulique en stockant de l'eau l'hiver et en la restituant l'été en période d'étiage (le plus bas niveau des eaux).

Ces lieux sont également des zones tampons, elles contribuent à l'épuration naturelle des eaux.

CONDITIONS POUR UNE FRAYÈRE À BROCHET



La durée de submersion des annexes hydrauliques pour la reproduction doit être de 40 jours consécutifs minimum entre février et avril et le ressuyage en période estivale doit se faire pour renouveler la végétation herbacée.



La température de l'eau doit être comprise entre 6 et 12°C (optimum entre 8 et 10°C) pour la ponte, une eau trop froide inhibant la ponte.

Elle conditionne également le développement du stade œuf au stade larve vésiculée puis larve nageante.



Une profondeur d'eau entre 20 cm et 1 m permet le développement des végétaux et le réchauffement des eaux nécessaire au frai.



Les plantes aquatiques servent de support à la ponte et d'abris pour les larves et les brochetons.

**L'Aisne
et ses frayères
à brochet**

Le 9 août 2020, la rivière Aisne a subi une pollution sans précédent au niveau de Challerange avec plus de 3 tonnes de poissons ramassés, soit une estimation des dégâts entre 5 et 6 tonnes de poissons morts.

Suite à cette pollution, la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a décidé de réaliser un atlas des frayères à brochet sur ce cours d'eau.

L'Aisne est une rivière qui conserve une partie assez naturelle permettant des débordements et l'obtention de milieux favorables à la reproduction du brochet. L'atlas consiste en une cartographie des lieux de reproduction et c'est la mise en place d'indicateurs (comme par exemple le type de végétation, l'ensoleillement sur la frayère ou encore la transparence et la profondeur de l'eau) qui a permis une comparaison des sites entre eux.

A terme, cela a servi à prioriser les sites d'intervention sur les frayères à brochet du bassin de l'Aisne et de quantifier et caractériser les travaux sur les sites en priorité haute.



Crédit dessin : FD08, Alexis Nouailhet

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) ont fourni à la fédération la localisation des frayères qu'elles avaient en leurs connaissances. Une étude cartographique de bras mort ou de dépression a permis de compléter le recensement des sites. Des pêches électriques ont été couplées à la fiche inventaire afin d'avoir déjà un aperçu de la présence ou non du brochet dans ces annexes hydrauliques.

Sur environ 120 km de linéaire de cours d'eau, sur la partie Aisne publique entre Mouron et Asfeld, 25 annexes hydrauliques ont été recensées. Il est à noter que ce recensement n'est pas exhaustif, le nombre de 25 frayères sur cette partie de l'Aisne est donc largement sous-estimé.

Pour 10 frayères inventoriées, la fédération ne prévoit pas de travaux pour le moment soit car le coût engendré serait trop important par rapport à l'efficacité obtenue soit car les frayères ont été entretenues ou ces travaux sont prévus mais dans quelques années.



AVANT (À GAUCHE) ET APRÈS (À DROITE) TRAVAUX DE LA FRAYÈRE DU MOULIN SUR L' AISNE À ASFELD



Pour les frayères qui nécessitent des aménagements, 4 d'entre elles, où de petits travaux de bûcheronnage (coupe, débroussaillage...) étaient attendus, ont déjà pu être restaurées grâce aux élèves du LEGTA de Saint-Laurent. Une programmation de travaux sera prévue courant 2022 pour le reste des sites qui demandent des travaux plus conséquents en bûcheronnage (gros saules ou peupliers à couper et extraire) et en terrassement (reconnexion de chenal ou agrandissement).

Un recensement des sites de reproduction du brochet sera prolongé en 2022 sur la partie privée de l'Aisne pour continuer dans la dynamique d'acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques et de leur protection. Un suivi devra être réalisé sur chacune des frayères pour connaître l'efficacité des travaux (recrutement en brochet) et pour estimer la nécessité de réalisation d'aménagements. Le but étant de protéger un maximum d'annexes hydrauliques favorables au brochet mais également à la biodiversité et de façon générale au bon fonctionnement du cours d'eau.

REMERCIEMENTS

- POUR LEURS CONTRIBUTIONS, MERCI AU LEGTA ST-LAURENT AINSI QU'AUX AAPPMA :
- « LES AMIS DE LA GAULE » À AMAGNE,
 - « L'AVENIR » À ASFELD,
 - « L'AUREOLE » À ATTIGNY,
 - « LA GOUJONNIÈRE » À CHALLERANGE,
 - « LE BROCHETON » À GRANDPRÉ,
 - « LA GAULE ARDENNAISE » À ST GERMAINMONT,
 - « LA RAQUETTE ARDENNAISE » À VRIZY.

Laura PAGANI
Technicienne





© AIRDIASOL

VIDANGE ET PÊCHE DU BASSIN DE WHITAKER

L'aménagement hydroélectrique de Revin St Nicolas

L'aménagement de Revin - St Nicolas les Mazures est la 3^e Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) en France par sa puissance totale installée de 800 MW. Deux minutes suffisent aux 4 groupes réversibles de turbine/pompe pour délivrer leur pleine puissance, équivalente de celle d'un réacteur nucléaire.

En effet, l'aménagement est constitué d'une usine de production en partie souterraine et de deux réserves d'eau : un bassin supérieur (Les Marquisades) et un bassin inférieur (Whitaker) alimenté par le ruisseau des Moulins et le ruisseau de la Faux sur lequel est située la retenue des Vieilles Forges, à 7 km en amont

du bassin inférieur. Pendant les périodes de forte consommation d'électricité, la STEP produit de l'électricité en turbinant l'eau depuis le bassin supérieur vers le bassin inférieur.

Pendant les heures de faible consommation, l'eau du bassin inférieur est à l'inverse pompée grâce aux groupes réversibles alimentés par le réseau électrique, pour être à nouveau stockée dans le bassin supérieur. Et ainsi de suite.

Par sa rapidité d'intervention et sa réserve de puissance, la STEP joue un rôle essentiel dans la sécurité du réseau et l'alimentation électrique des usagers.



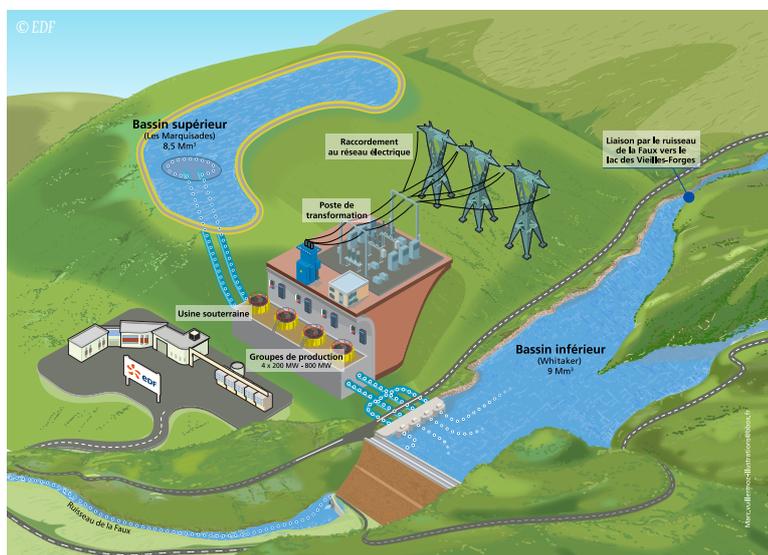
© EDF

Une vidange du bassin inférieur

Comme tout ouvrage et équipement, la STEP de Revin fait l'objet de suivis et d'opérations de maintenance. C'est dans ce cadre qu'un important programme de modernisation des groupes de production a été engagé dès 2016, pour gagner encore en performance.

Ces travaux ont nécessité la vidange du bassin inférieur (Whitaker), afin d'intervenir sur des parties habituellement en eau. L'intégralité de la réserve d'eau du bassin a ainsi été vidée du 12 au 19 avril 2021; les millions de m³ d'eau ont pour partie été stockés dans le bassin des Marquisades et pour partie restitués au milieu naturel, vers la Faux puis la Meuse. La surveillance et l'auscultation des ouvrages ont été assurées par EDF tout au long des opérations de vidange et de remplissage.

Lorsqu'on procède à une vidange de ce type, il convient d'être particulièrement vigilant au maintien de la qualité de l'eau des rivières et à la préservation des populations piscicoles.



Préserver la qualité d'eau de la Faux et de la Meuse

Lors des vidanges, le cours d'eau reforme son lit dans le plan d'eau en entraînant les sédiments qui se sont déposés. Si la quantité de sédiments est importante et si aucune précaution n'est prise, la rivière à l'aval du barrage peut alors se transformer en véritable torrent de boue, avec une qualité d'eau très dégradée. Grâce à des mesures de profondeur dans la retenue de Whitaker et à des analyses de sédiments, les ingénieurs environnement d'EDF ont pu déterminer au préalable que la quantité de sédiments accumulés était modérée et que leur qualité était correcte. Ces informations permettent d'adapter les modalités de vidange et les parades nécessaires afin de garantir à tout moment la maîtrise de la qualité de l'eau. Ainsi, le gradient d'abaissement (10 cm/h) a été calculé à un niveau suffisamment bas pour limiter et diluer les

sédiments remobilisés au fur et à mesure, et un pilotage par un contrôle en continu de la qualité d'eau (matières en suspension, oxygène, ammoniac) a été mis en œuvre. En cas de dégradation de la qualité d'eau jusqu'à des valeurs fixées par l'administration (1 g/L pour les matières en suspension et 7 mg/L pour l'oxygène, 0,1 mg/L pour l'ammoniac), l'abaissement du niveau d'eau est stoppé temporairement. La deuxième parade prévue était de disposer d'une grosse réserve d'eau de bonne qualité dans le bassin supérieur, prête à être réinjectée si nécessaire.

Au final, la vidange s'est très bien déroulée grâce à un abaissement lent maîtrisé. L'eau de la Faux est restée de bonne qualité durant toute l'opération et il n'a pas été nécessaire de recourir à la réserve d'eau du bassin supérieur, ni d'arrêter temporairement la vidange.



Station de mesure en continu de la qualité d'eau © EDF



Récupération piscicole par pêche à la senne

Préserver les poissons du bassin de Whitaker



La cartographie des fonds du bassin mettait en évidence qu'un plan d'eau résiduel de 10 000 m³ resterait à la fin de la vidange. De nombreux poissons pouvaient dès lors s'y retrouver piégés d'avril à juillet, durant la période de vidange.

Cette surdensité piscicole couplée à des températures estivales potentiellement chaudes risquait de faire chuter la teneur en oxygène de l'eau du plan d'eau résiduel et donc d'engendrer des mortalités de poissons. De sorte à éviter tout phénomène de mortalité piscicole durant l'été, EDF a donc organisé une opération de sauvegarde des poissons, avec le concours d'un pêcheur professionnel maîtrisant les récupérations piscicoles en vidange (entreprise Giroud), de la fédération de pêche des Ardennes et des AAPPMA.

L'objectif était de retirer le maximum d'individus et de les transférer vers le lac des Vieilles Forges en amont ou sur la Meuse à Revin. En l'absence de protocole spécifique pour les opérations de sauvetage de ce type, le choix s'est porté sur les

techniques offrant une efficacité de capture importante tout en préservant la santé des poissons. La pêche à la senne (filets non maillants) a été privilégiée. La pêche électrique a été utilisée en complément dans des poches d'eau jouxtant le plan d'eau résiduel.

Les opérations ont été menées du 26 au 30 avril 2021 et ont mobilisé 7 à 8 personnes. Les conditions de pêche ont été difficiles en raison de l'accumulation de bois. Ainsi, en lien avec l'objectif de limiter les densités de poissons, les opérations se sont concentrées sur la capture des gros individus.

Les opérations ont permis de prélever plus de 2 tonnes de poissons, de 11 espèces différentes (voir répartition ci-dessous).

Espèces	Poids (kg)	Nb individus
ABLETTE	30	Env. 1500
BREME	484,9	368
BROCHET	46,9	11
CARPE COMMUNE	78,1	5
CARPE MIROIR	32,8	2
CHEVESNE	12,7	9
GARDON	720,5	2949
GREMILLE	110	5500
PERCHE	154,6	6018
SANDRE	186,5	121
SILURE	278,6	46
11 ESPÈCES	2135,6	15029

Sous le contrôle de la police de l'environnement

Durant toute la vidange, la DDT (Direction Départementale des Territoires) et l'OFB (Office Français de la Biodiversité) ont contrôlé le bon déroulement de l'opération sous l'angle de la qualité de l'eau, la préservation des espèces piscicoles et du respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Ils ont pu juger du sérieux de la conduite de l'opération et de l'engagement des équipes d'EDF et de tous ses partenaires du monde de la pêche qui sont intervenus pour le respect des milieux aquatiques.

Les équipes d'EDF ont fortement apprécié l'appui apporté par la fédération de pêche des Ardennes, qui par son professionnalisme, a elle aussi contribué à la réussite de cette opération.



MANIFESTE

SAUVONS NOS RIVIERES

ACTE 1 : À COURT D'EAU

Début d'été 2021... déjà une trentaine de départements en vigilance sécheresse ou concernés par au moins un arrêté préfectoral limitant certains usages de l'eau. Au 1^{er} septembre 2020, ils étaient 83... combien en déplorerons-nous cette année ?

En effet, sous l'effet des changements climatiques et des usages de l'eau, le constat est de plus en plus inquiétant chaque année... des sources se tarissent, des zones humides disparaissent, l'eau dans les retenues des barrages ou des réservoirs s'évapore, le niveau d'eau et le débit des rivières baissent et deviennent insuffisants au maintien de la vie piscicole. Sans eau, il n'y a pas de vie...

Les 1,5 million de pêcheurs, 40 000 bénévoles et 1 000 salariés du réseau associatif de la pêche de loisir en eau douce, formidable réseau de connaissance, de surveillance et d'intervention pour protéger notre environnement fragile, l'observent malheureusement au quotidien.

C'est pourquoi, la Fédération Nationale de la Pêche en France lance le 30 juin 2021 une campagne de communication engagée pour interpeler les instances institutionnelles, les médias et sensibiliser le grand public autour de ce bien commun essentiel qu'est l'eau. Intitulée « A court d'eau » et déclinée dans la presse et les réseaux sociaux, elle apporte un éclairage sur les problématiques de la sécheresse, des obstacles en rivières et de la menace qui pèse sur les zones humides et souligne l'urgence environnementale liée à la gestion de l'eau et ses conséquences majeures pour l'humanité.

Pour anticiper et s'adapter aux effets des changements climatiques, et atteindre un jour les objectifs de préservation de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2000 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, des politiques ambitieuses ainsi que des actions concrètes s'imposent !



Pourrons-nous encore voir des poissons nager dans nos rivières dans 50 ans ?

Nous, Fédération Nationale de la pêche France (FNPF) et toutes les structures associatives de la pêche de loisir, **tirons la sonnette d'alarme sur les situations hydrologiques des rivières de notre pays**. Véritables **sentinelles des rivières** immergées au cœur des territoires, les pêcheurs constatent en effet, chaque jour et sur toute la France, **le manque d'eau** dont souffrent les milieux aquatiques. Sources tarées, zones humides asséchées, niveau des rivières en baisse, il n'y a plus assez d'eau ou de débit pour que la vie piscicole se maintienne !

D'ici à 2070, en particulier sous l'effet des changements climatiques, le débit des cours d'eau va diminuer drastiquement (de 15 à 40%). Si nous conservons le modèle actuel, le niveau de la Seine, par exemple, baissera sensiblement de l'ordre de 30%. L'état des milieux aquatiques est d'autant plus préoccupant qu'en France métropolitaine une espèce de poissons sur cinq (19%) est éteinte ou menacée de disparition.

Pour nous, pêcheurs de France, les objectifs de préservation de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 demeureront utopiques tant que les rivières, lacs et marais resteront la variable d'ajustement quand l'eau vient à manquer.

Un état de sécheresse permanent en France...

Au 1^{er} septembre 2019, 88 départements étaient concernés par des arrêtés de restriction d'eau, allant des habituelles interdictions de remplissage de piscine ou de lavage de voiture pour les particuliers, d'irrigation certains jours pour les agriculteurs ou de lavage de la voirie pour les communes.

Au 1^{er} septembre 2020, 83 départements rencontraient une situation similaire. Les années se suivent et se ressemblent...

Au 21 juin de cette année, 27 départements connaissaient déjà des arrêtés de restriction d'eau, allant de la vigilance à la situation de crise. Parmi eux, on trouve des départements aussi inattendus que l'Ain, le Rhône, la Loire-Atlantique...

Autre facteur, l'augmentation des températures moyennes de l'air qui favorise l'évaporation et se traduit aussi par une augmentation de la température de l'eau, préjudiciable aux espèces aquatiques. Des températures de 19-20°C, par exemple, perturbent fortement le métabolisme des truites, elles ne survivent pas au-delà de 25°C.

Trop d'ouvrages entravent les rivières...

Il existe en France plus de 100 000 ouvrages rompant la continuité écologique (soit un ouvrage tous les 5 kilomètres). Ces moulins, barrages et autres seuils modifient profondément le fonctionnement hydrologique des rivières. Ce sont des obstacles infranchissables par la plupart des poissons, mettant notamment en péril la survie des espèces migratrices telles que saumons, aloses, anguilles...

Les zones humides toujours plus menacées...

50% des zones humides ont disparu au cours des 30 dernières années. Ces milieux naturels jouent pourtant un rôle écologique fondamental dans la gestion de l'eau : les zones humides accumulent l'eau en excès pour la restituer progressivement, contribuent à la recharge des nappes phréatiques, peuvent soutenir les épisodes d'étiage, autant d'atouts pour l'adaptation au changement climatique.

66% des espèces de poissons dépendent des zones humides. Ainsi, les prairies humides inondées sont des lieux de reproduction privilégiés pour le brochet, reconnu vulnérable dans la Liste rouge UICN des poissons d'eau douce menacés en France (2019).

Les pêcheurs se mobilisent et alertent !

IL DEVIENT URGENT D'AGIR, D'ADAPTER LES POLITIQUES, LES USAGES ET LES COMPORTEMENTS POUR PRÉSERVER NOS MILIEUX AQUATIQUES ET LEUR BIODIVERSITÉ, PATRIMOINES COMMUNS.

Déjà les milliers d'hommes et de femmes du réseau associatif de la pêche en France (FNPF, Fédérations Départementales, Associations Locales, Régionales et de Bassin et Associations Migrateurs) s'engagent au quotidien en multipliant les actions de connaissance, de protection et de restauration des milieux et des espèces.

La FNPF interpelle publiquement les institutions et les citoyens sur l'urgence écologique liée à la gestion de l'eau et ses conséquences majeures pour l'humanité.

FACE À CETTE SITUATION NOUS, FNPF, DEMANDONS :

1.

Une gestion de l'eau économe, concertée et équilibrée

- en anticipant la réunion, par les préfets, des Comités départementaux des ressources en eau et la mise en place des mesures de restriction d'usage de l'eau ;
- en limitant les dérogations à des situations exceptionnelles et justifiées ;
- en consultant systématiquement les instances représentatives de la pêche pour leur expertise territoriale et biologique.

2.

Un recours aux solutions de stockage de l'eau localement justifié

- en intégrant les retenues et les réservoirs dans un véritable projet de territoire ;
- en adoptant des solutions compatibles avec le fonctionnement naturel et la pérennité des milieux (retenues et réservoirs déconnectés des cours d'eau et non alimentés par des prélèvements dans les nappes souterraines).

5.

La création d'un ministère de l'Eau avec des moyens humains et financiers dédiés

- la sécheresse n'est plus un phénomène exceptionnel, elle devient la norme : la gestion de la ressource en eau doit être une préoccupation centrale de l'État
- la protection des milieux naturels et des espèces doit être considérée comme prioritaire, après les besoins vitaux des êtres humains, et ne plus être sacrifiée au profit des autres usages.

3.

Une politique de restauration de la continuité écologique ambitieuse et stabilisée

- en appliquant la réglementation existante trop souvent ignorée ;
- en n'autorisant aucun nouvel obstacle (barrage, microcentrale, seuil...) sur les rivières protégées ;
- en ne cédant à aucune pression visant à remettre en question le bien-fondé et les bénéfices de la continuité.

4.

Une protection forte des zones humides

- en accélérant les acquisitions foncières ;
- en amplifiant la sanctuarisation de ces milieux menacés ;
- en sensibilisant les acteurs et usagers sur les enjeux associés et l'urgence de préserver l'intégrité et le fonctionnement des zones humides.

Mobilisez-vous aux côtés de la FNPF et des Structures Associatives de la Pêche de Loisin en France pour préserver les milieux aquatiques, la biodiversité et les poissons.

Rejoignez le mouvement

#SauvonsNosRivieres

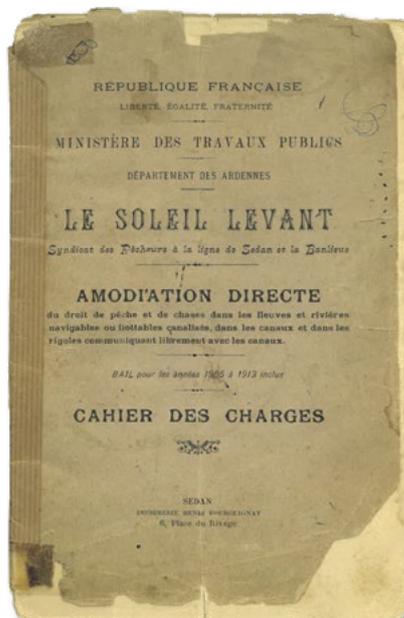
Découvrez nos initiatives sur Facebook, Twitter, YouTube et le site de la FNPF.



L'AAPPMA DE SEDAN ET BANLIEUE "LE SOLEIL LEVANT" FÊTE SES 120 ANS !

Il y a 120 ans, le 25 novembre 1902 naissait le Syndicat des pêcheurs à la ligne de Sedan et banlieue "Le Soleil Levant".

Aujourd'hui renommée AAPPMA de Sedan et banlieue "Le Soleil Levant", (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) revenons un peu sur son histoire.



Cette chute des effectifs est nationale, ce n'est pas une particularité de notre département ! Elle s'explique par la possibilité de pratiquer aujourd'hui une multitude d'activités diverses et variées. Avant, dans les petits villages, la pêche était souvent un des seuls loisirs accessibles.

1902

Le 25 novembre la société de pêche est créée à Sedan ; c'est le **Syndicat des pêcheurs à la ligne Sedan et banlieue "Le Soleil Levant"**.

1949

La société prend le nom de **APP des sociétés Meusiennes des Ardennes "Le Soleil Levant" et banlieue**. Le siège social sera le bar restaurant du 31 rue du Rivage (bar des chasseurs aujourd'hui).

1986

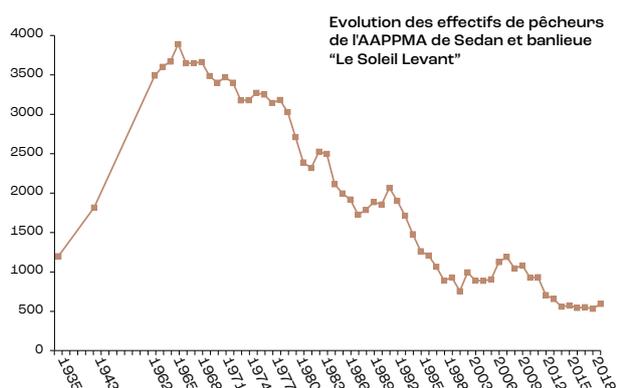
L'APP "Le Soleil Levant" de Sedan prend le nom **AAPP "Le Soleil Levant" de Sedan et banlieue** (Association Agréée de Pêche et de Pisciculture).

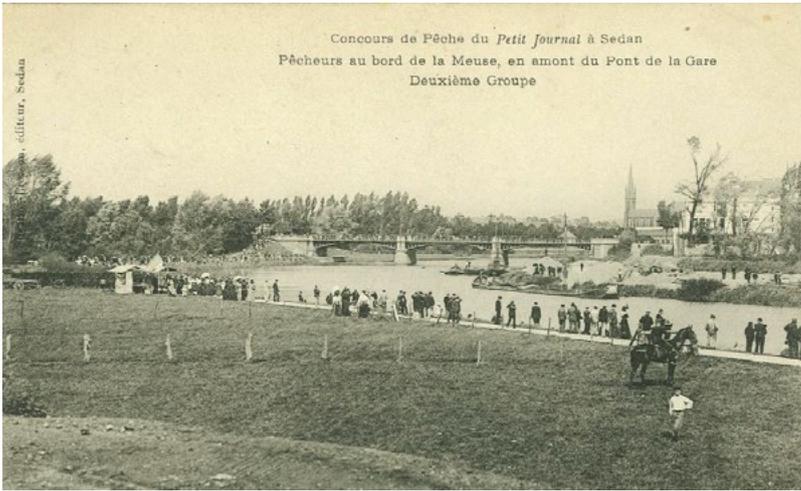
1990

Début des initiations à la pêche dans les écoles.

1994

L'AAPP "Le Soleil Levant" de Sedan prend le nom **AAPPMA "Le Soleil Levant" de Sedan et banlieue** (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique).





Concours de Pêche du *Petit Journal* à Sedan
Pêcheurs au bord de la Meuse, en amont du Pont de la Gare
Deuxième Groupe

© Archives Départementales 08



Février 1961, rempoissonnement à proximité de l'écluse du canal de Torcy. FV N3938

© Archives Départementales 08



Août 1956, concours de pêche sur le canal des Ardennes à côté de l'écluse de Malmé. On est venu en famille pour surveiller le bouchon... avec plus ou moins de conviction. FV T31 P1947A004

© Archives Départementales 08



L'AAPPMA "Le Soleil Levant" en association avec la municipalité de Sedan organisera un événement festif pour marquer son 120^e anniversaire d'existence qui se déroulera le 26 juin 2022 aux abords des étangs de la gare lors de la manifestation "Un Dimanche au Bord de l'Eau".

Venez nombreux découvrir le parcours d'une des plus vieilles associations du Sedanais.

Notre équipe se tiendra à votre disposition pour partager cette passion qu'est la pêche et qui continue encore aujourd'hui à intéresser toutes catégories de publics.

Pour les anciens ce sera l'occasion d'échanger de vieux souvenirs et pour les plus jeunes de se plonger dans le passé pour découvrir la pêche sous tous ses angles au début du 20^e siècle.

Association du Soleil levant



Tous ont été récompensés et de belle manière.

Ce dimanche, les membres du Soleil levant avaient mis en place l'organisation d'un concours de pêche réservé aux 6/14 ans au lac de la Zup. Le palmarès est le suivant : 1-Crucis Océane ; 2-Varnier Margot ; 3-Meunier Maël ; 4-Gobert Alexis ; 5-Lonnoy Allan. Il y avait 21 participants dont 7 filles et tous ont reçu un lot grâce à la générosité de différents sponsors, la Ville de Sedan, le député, la fédération de pêche des Ardennes, la maison Guyon, le Sporting bar et MG assurances.

© L'Union - L'Ardennais



Remise de médaille à M. SPILMONT, Président de l'AAPPMA



Inauguration de la frayère Robert MARIELLE sise sur l'île de Wadelincourt



Deville Automobiles S.A.S.
Wilfried TARNOWSKI
203 avenue Charles de Gaulle
08000 Charleville-Mézières
03 24 56 14 34

Way of Life!

*Un style de vie !

Découvrez 20 000 lieux
sur les terres

SUZUKI Jimmy

À partir de 20 490€

ALLGRIP
PRO

4 ROUES MOTRICES
AVEC BOÎTE DE TRANSFERT
ET GAMME COURTE

Consommations mixtes Suzuki Jimmy (WLTP) : 7,7 l/100 km. Émissions CO2 cycle mixte (WLTP) : 173 à 174g/km.

(1) Modèle présenté : Suzuki Jimmy 1.5 VVT Privilège 2 places : 21 240€ (20 490€ + peinture métallisée So' Color : 750 €). Offre réservée aux particuliers valable pour tout achat d'un Jimmy neuf du 01/04/2021 au 30/06/2021, en France métropolitaine dans la limite des stocks disponibles, chez les concessionnaires participants. Tarifs TTC clés en main au 01/04/2021. Garantie 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu.

Jacquet
PÊCHE

À VOS CÔTÉS
DEPUIS +DE
40 ANS

L'UNIVERS DE
LA PÊCHE SUR
870 M²

TOUS TYPES
DE PÊCHES

Visitez notre

WEBSHOP

WWW.JACQUET-PECHE.COM

+32 61 32 81 30

RUE ALBERT 1^{ER} 10
B-6810 IZEL

contact@jacquet-peche.com



QUENELLES DE BROCHET

SAUCE NANTUA



LES QUENELLES

Ingrédients

250 g de brochet écaillé et vidé
 1 l de lait
 125 g de farine
 5 œufs
 80 g de beurre
 3 c. à soupe de crème
 Noix de muscade râpée
 Sel, poivre

Porter à ébullition 1/4 de litre de lait avec le beurre. Assaisonner avec le sel, le poivre et la noix de muscade. Incorporer la farine et battre au fouet. Dès que la consistance s'amorce, diminuer le feu et travailler à la spatule jusqu'à ce que le mélange se détache des parois. Retirer du feu et ajouter 3 œufs. Mélanger bien et laisser refroidir.

Passer au moulin à légumes le brochet. Ajouter la noix de muscade puis saler et poivrer. Ajouter le tout au mélange refroidi puis travailler bien votre préparation pour obtenir un mélange homogène. Ensuite, ajouter les 2 œufs restants, et la crème fraîche. Réserver au frais.

Mouler les quenelles en les roulant dans la paume des mains humide. Puis les faire tremper dans de l'eau frémissante. Compter 10 à 15 min pour les pocher. En fin de cuisson, elles montent à la surface.

Disposer les quenelles sur un plat de service et les napper de sauce Nantua.

Servir chaud avec une timbale de riz.

LA SAUCE

Ingrédients

90 g de beurre d'écrevisse
 50 cl de sauce Béchamel
 35 cl de crème fraîche
 15 écrevisses
 Beurre ± 120 g
 1 pointe de poivre de Cayenne
 2 cl de Cognac
 Sel

Mettre 15 écrevisses dans de l'eau en ébullition puis laisser cuire 5 min. Les retirer, les décortiquer et réserver la chair

Beurre d'écrevisses :

- Retirer la queue des 15 écrevisses, et broyer les carapaces au pilon.
- Chauffer une petite casserole supportant le four ou une cocotte avec un fond de beurre, et faire revenir les carapaces d'écrevisses, tout en mélangeant.
- Placer le reste du beurre dessus. La proportion pour le beurre d'écrevisses est : moitié beurre (± 120 g), moitié carapaces d'écrevisses.

- Une fois le beurre bien fondu sur feu doux - mais non brûlé - lorsque qu'il se clarifie et devient mousseux - enfourner la cocotte avec son couvercle pendant ± 3 h à ± 140°C.
- Contrôler que le beurre ne brûle pas... sinon baisser le four.
- Sortir la cocotte ou casserole, verser 1 verre d'eau froide puis laisser au réfrigérateur 1h. Le beurre remontera et se figera, l'eau restera en dessous.
- Recueillir alors le beurre clarifié et figé pour le réserver. Jeter les carapaces

Préparer ensuite 50 cl de sauce béchamel avec lait, farine et beurre.

Incorporer alors la moitié de la crème fraîche et le cognac et laisser réduire sur feu vif de 1/3 environ.

Retirer alors la casserole du feu, incorporer l'autre moitié de la crème fraîche et le beurre d'écrevisses réservé. Laisser bouillonner 2 min au "coin du feu".

Assaisonner avec le poivre de Cayenne.

Éventuellement ajouter les 15 queues d'écrevisses, châtrees et cuites initialement, à la préparation.

DANS LES ARDENNES : QUOTAS ET TAILLES LÉGALES DE CAPTURE

Si aucune dimension n'est indiquée à côté de son nom, le poisson ne possède pas de taille légale de capture.

Ces informations sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles de pouvoir évoluer, merci de vous reporter à l'arrêté pêche de l'année en cours. Certaines associations non réciprocatrices peuvent avoir un règlement intérieur plus restrictif. Renseignez-vous auprès de l'AAPPMA gestionnaire.

Les carnassiers

**3 MAXIMUM DONT
2 BROCHETS/JOUR/PÊCHEUR**

Utilisation comme appât interdite.



BROCHET
60 CM



BLACK-BASS
30 CM



SANDRE
50 CM EN 2^e CATÉGORIE

**NON CONCERNÉS
PAR LES QUOTAS**



PERCHE



SILURE



ASPE
Utilisation comme
appât interdite.

Les salmonidés

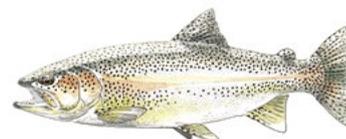
(y compris l'ombre commun)

4 MAXIMUM/JOUR/PÊCHEUR*

Utilisation comme appât interdite.



TRUITE FARIO
23 CM**



TRUITE ARC-EN-CIEL
23 CM



OMBRE COMMUN
35 CM



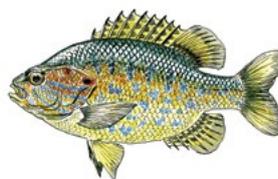
OMBRE DE FONTAINE
23 CM

*Quota de 2 salmonidés (ombre commun compris) sur les parcours cités dans l'arrêté préfectoral n°2018-220.

** Exceptions : 18 cm sur l'Alyse et 30 cm sur les parcours cités dans l'arrêté préfectoral n°2018-220.

Les indésirables

Espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques
ou espèces exotiques envahissantes



PERCHE SOLEIL

Utilisation comme
appât interdite.



PSEUDORASBORA

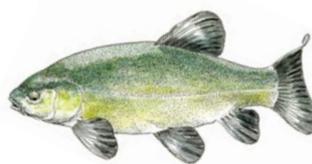
Détention et transport vivant interdits.
Remise à l'eau interdite même mort.
Utilisation comme appât interdite.



CARPE



GARDON



TANCHE



ROTENGLE

Transport de carpe de plus de 60 cm interdit le jour et de toute taille la nuit.



BARBEAU



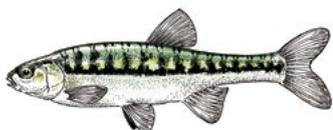
BRÈME



ABLETTE



GOUJON



VAIRON

FAMILLE DES CYPRINIDÉS



CHEVESNE



SPIRLIN



IDE DE MÉLANOTE

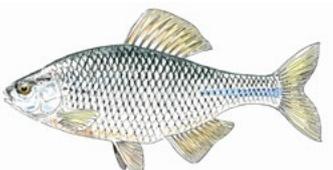


VANDOISE

Utilisation comme appât interdite.



CARRASSIN



BOUVIÈRE

Utilisation comme appât interdite.



AMOUR BLANC



HOTU



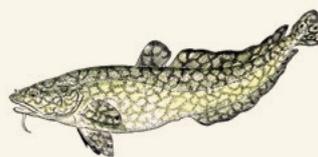
ABLE DE HECKEL

AUTRES FAMILLES



ANGUILLE

Pêche autorisée uniquement pour l'anguille jaune.
Utilisation comme appât interdite.



LOTE DE RIVIÈRE



LAMPROIE DE PLANER



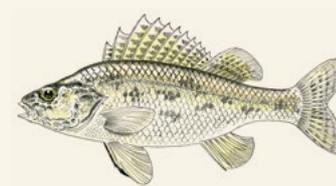
EPINOCHÉ



EPINOCHETTE



CHABOT



GRÉMILLE



LOCHE DE RIVIÈRE



LOCHE D'ÉTANG



LOCHE FRANCHE



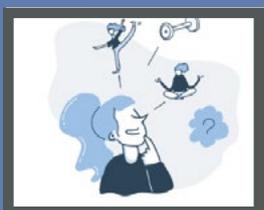
GOBIE À TÂCHES NOIRES

DECAT'CLUB

Notre nouveau programme de fidélité



Gagnez des points grâce à vos achats, vos activités sportives, vos gestes écoresponsables ou en donnant votre avis.



Bénéficiez de récompenses : Bons d'achat, services, expériences et offres partenaires rien que pour vous !

**SIMPLE et GRATUIT,
SCANNEZ ICI !**



DECATHLON
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES